

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **52 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 52**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

**Procuration(s) : 20**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

**Absent(s) excusé(s) : 19**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX

C190625\_D1

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Lens : Installation d'un conseiller communautaire

Suite au décès de Monsieur Dominique REAL, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller communautaire représentant la commune de Lens.

Selon les dispositions de l'article L273-10 du Code Electoral, « lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal [...] suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu. » En conséquence, il est constaté que la liste des candidats de même sexe aux sièges de conseiller communautaire est épuisée.

L'article L273-10 du Code électoral précise également « Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire. ».

Par conséquent, M. Thibault GHEYSENS, élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller municipal, est amené à prendre place au sein du conseil communautaire.

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Déclare** installer dans sa fonction de conseiller communautaire, représentant la Commune de Lens :

| Commune | Nom – Prénom         |
|---------|----------------------|
| LENS    | M. Thibault GHEYSENS |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **52 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 52

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 20

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 19

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D2

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### Délégation de maîtrise d'ouvrage à Ports de Lille pour la réparation des berges à Harnes

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est substituée, depuis le 1er janvier 2010, à la ville de Harnes dans les droits et obligations découlant du cahier des charges signé le 4 février 2000 pour la gestion et l'exploitation du Port. La zone concédée par Voies Navigables de France est d'une surface de l'ordre de 12 ha comprenant deux quais d'environ 200 mètres linéaires chacun.

Il a été constaté un décrochage du rideau de palplanches entre ces deux quais provoquant un affouillement et affaissement de la berge. La sécurisation de l'affaissement a été faite sur le chemin de halage par Ports de Lille (sous-délégataire de la CALL) par la pose de barrières, et VNF a diffusé un avis à la batellerie et a assuré la pose de bouées pour la sécurisation fluviale.

Le contrat de concession prévoit que les dépenses liées à ce type de grosse réparation (assimilée à des dépenses de renouvellement des ouvrages remis par VNF) soient prises en charge par la CALL en sa qualité de délégataire du contrat.

En raison de la spécificité de ces travaux réalisées en partie sur le domaine fluvial, la Communauté d'Agglomération souhaite confier à Ports de Lille une délégation de maîtrise d'ouvrage. Le montant des prestations confiées et déléguées s'élève à 15 365 € HT.

Les conditions financières de cette délégation, ainsi que le détail des travaux qui devront être réalisés (comprenant la maîtrise d'œuvre, la réparation des palplanches et des affouillement sur la berge) seront précisés par une convention spécifique avec Ports de Lille.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 05/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** la délégation de la maîtrise d'ouvrage aux Ports de Lille-CCI Hauts de France, dont le siège se trouve place Leroux de Fauquemenont – 59014 Lille Cedex pour les travaux de réparation des berges à Harnes.

**Autorise** le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et Ports de Lille, ainsi que tous documents afférents.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 235 000 € HT, sont prévus au budget supplémentaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **52 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 52**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

**Procuration(s) : 20**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

**Absent(s) excusé(s) : 19**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX

C190625\_D3

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### **Angres - Convention d'occupation temporaire au profit d'Artois Mobilités dans le cadre de la réalisation d'un quai Bus**

Artois Mobilités organise, en tant qu'autorité en charge de la mobilité, les services réguliers de transport public de personnes.

Artois Mobilités met notamment en place, les jours de match du Racing Club de Lens, des navettes destinées à acheminer les spectateurs depuis le Stade Couvert de Liévin vers le Stade Bollaert-Delelis.

C'est dans ce cadre que le syndicat a procédé à la réalisation d'un quai bus au droit de parcelles communautaires en nature d'accotement de voirie situées rue Maurice Garin à Angres.

Aussi, il convient de signer avec le Syndicat Artois Mobilités une convention d'occupation temporaire permettant de régulariser l'occupation de cette emprise d'environ 100 m<sup>2</sup>.

Compte tenu de la mission d'intérêt général poursuivie par le Syndicat Artois Mobilités, cette mise à disposition pourrait être consentie à titre gratuit.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 05/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président, ou toute personne subdéléguee, à signer, avec le Syndicat Artois Mobilités, dont le siège est situé 39 rue du 14 juillet à Lens (62300), la convention d'occupation précaire relative à un terrain en nature d'accotement de voirie d'une emprise de 100 m<sup>2</sup> environ située sur les parcelles référencées section AE n<sup>os</sup> 773p, 778p et 783p au cadastre de la ville d'Angres, dans le cadre de la réalisation d'un quai bus.

Ladite occupation précaire est consentie rétroactivement à compter du 10 mars 2025, pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 9 mars 2035, à titre gratuit.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **52 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 52**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

**Procuration(s) : 20**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

**Absent(s) excusé(s) : 19**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX

C190625\_D4

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### **Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGID) et convention intercommunale d'attribution (CIA) - Révision du PPGID 2018-2023 - Lancement de la démarche d'élaboration du PPGID 2025-2031**

Le Gouvernement a impulsé la réforme de la demande et des attributions de logements sociaux avec trois lois successives : la loi n° 2014-366 relative à l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, du 24 mars 2014, la loi n° 2017-86 relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 et la loi n° 2018-1021 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ÉLAN, du 23 novembre 2018. Il en a précisé les modalités d'application dans le cadre de la loi Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification du 21 février 2022, dite loi 3DS.

Cette réforme est mise en œuvre sur la CALL à travers deux documents:

- le PPGDID adopté par délibération du Conseil du 10 décembre 2018. Ce document vise à mieux organiser l'accueil et l'information des demandeurs de logement social et la gestion partagée des demandes à l'échelle communautaire.  
Ce document a été amendé par délibération du Conseil du 01/12/2023 afin, que puisse y être ajoutée la grille de cotation de la demande élaborée en 2021-2022, et que, sa validité puisse être prorogée d'une année.  
Enfin, par délibération du Conseil du 18/09/2024, sa validité a à nouveau été prolongée d'une année supplémentaire comme l'autorise le CCH, afin que puisse être lancée la procédure d'élaboration d'un nouveau plan.
- La Convention Intercommunale d'Attribution 2019-2024 a été adoptée par délibération du Conseil n° 2019-3424 du 18 mars 2019. Ce document rassemble les orientations d'attribution à l'échelle intercommunale, et définit des objectifs quantifiés, ainsi que les moyens nécessaires (gouvernance) à mobiliser pour y parvenir.

La présente délibération a pour objet d'acter :

- l'évaluation du PPGDID 2018-2023,
- le lancement, en 2025, de la démarche d'élaboration du PPGDID 2026-2031,
- l'élaboration d'une nouvelle Convention Intercommunale d'Attribution 2026-2031.

### **Lancement de la démarche d'élaboration du PPGID 2026-2031 et de la CiA 2026-2031**

Conformément aux modalités fixées dans le CCH, le Conseil Communautaire doit, par délibération, acter le lancement de la procédure d'élaboration du nouveau PPGDID pour la période 2026-2031, et informer de l'élaboration d'une nouvelle CiA.

L'ensemble de la phase d'élaboration du PPGDID associera l'État (au travers des services de la DDTM62 et de la DDETS62), Action Logement, l'Union Régionale HLM et les bailleurs possédant du patrimoine sur le territoire, le SIAO, le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ), et les communes de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin.

Afin de l'assister dans ces démarches, la CALL a missionné, dans le cadre d'un marché public de prestations intellectuelles, le bureau d'étude KPMG pour un accompagnement d'une durée de 9 mois.

L'élaboration du nouveau PPGDID, démarrée en Mars 2025, se fera dans le cadre partenarial repris ci avant, et s'appuie sur la méthodologie suivante :

- évaluation du PPGDID 2018-2023,
- identification des principales évolutions législatives à intégrer au nouveau plan,
- identification des évolutions des documents communautaires : élaboration de la grille de cotation de la demande,
- mise en place de temps de travail partenariaux avec les signataires du PPGDID pour coconstruire le plan 2026-2031 et ses indicateurs de suivi et d'évaluation,
- mise en place d'ateliers de travail autour de la nouvelle Convention Intercommunale d'Attribution, afin de territorialiser les objectifs d'attributions et de mixité sociale, et d'intégrer également les enjeux de renouvellement urbain et des relogements inhérents.

Le nouveau Plan Partenarial de la Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur, ainsi que la Convention Intercommunale d'Attribution, devront être transmis aux membres de la CIL qui devront rendre un avis dans un délai de deux mois. Il sera concomitamment transmis au Préfet du Département du Pas de Calais, qui peut demander des modifications dans un délai de deux mois suivant sa saisine.

À l'issue de cette phase, le PPGDID 2026-2031, et la CIA 2026-2031, pourront être adoptés par délibération du Conseil Communautaire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 05/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** l'évaluation du PPGID 2018-2023,

**Approuve** le lancement, en 2025, de la démarche d'élaboration du PPGID 2026-2031,

**Approuve** l'élaboration d'une nouvelle Convention Intercommunale d'Attribution 2026-2031

**Autorise** le Président à signer la dite convention et à prendre les engagements juridiques permettant à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **52 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 52**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

**Procuration(s) : 20**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

**Absent(s) excusé(s) : 19**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX

C190625\_D5

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*\*

### **Convention de partenariat entre la CALL et la Régie Régionale du Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) 2025-2027**

Initiative régionale lancée en septembre 2013, la régie du Service Public de l'Efficacité Énergétique a pour objectif de développer ses services sur l'ensemble du territoire régional. Développé sous le nom commercial de « Hauts-de-France Pass Rénovation », le dispositif consiste à accompagner les propriétaires dans la rénovation et l'isolation de leur logement (individuel ou collectif) pour diminuer de manière significative leur consommation d'énergie.

Hauts-de-France Pass Rénovation doit permettre d'accélérer et d'amplifier les travaux de rénovation énergétique des bâtiments pour économiser l'énergie, faire baisser les factures d'énergie sur le territoire et créer des emplois dans le secteur du bâtiment.

L'accompagnement Hauts-de-France Pass Rénovation s'adresse à tous les propriétaires occupants ou bailleurs de logements individuels, les SCI, les communes disposant de logements communaux et collectifs, sans conditions de ressources, ni d'âge.

Ce service comprend toute l'ingénierie technique et financière du projet de rénovation globale, et également un suivi des consommations jusqu'à 3 ans après la réalisation des travaux. Les travaux réalisés peuvent concerner l'isolation des murs, des toitures, des planchers, le remplacement des fenêtres, une ventilation performante et/ou le remplacement du chauffage.

En cas de difficulté de financement, la Régie propose une offre de financement qui comprend la distribution de l'éco prêt à taux zéro et d'un prêt longue durée pouvant aller jusqu'à 25 ans. Ainsi les propriétaires bénéficiaires des travaux peuvent faire financer les travaux de rénovation énergétique. Ils commenceront à rembourser sous forme d'une redevance mensuelle une fois les travaux terminés.

La CALL anime un Pacte Territorial France Rénov (PTFR) depuis le 1er janvier 2025 pour une durée de 3 ans. Ce dernier s'articule autour de 3 missions, qui sont les suivantes :

- Dynamique territoriale : mobiliser les ménages et les professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat, en s'intéressant particulièrement au repérage et à la mobilisation des publics prioritaires (publics en précarité énergétique, perte d'autonomie, habitat indigne, parc privé locatif et copropriétés) ;
- Information, conseil et orientation des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires sur toutes les thématiques de la rénovation de l'habitat et quels que soient les revenus ;
- Accompagnement avec le recours à un ou plusieurs opérateurs pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur les sujets de rénovation énergétique, d'adaptation des logements ou de travaux de résorption de l'habitat indigne.

Les conseillers de la Maison de l'Habitat Durable informent, orientent, conseillent et proposent éventuellement un accompagnement aux porteurs de projet d'amélioration d'un logement.

L'accompagnement des propriétaires est réalisé par un tiers de confiance missionné par la CALL au travers d'un marché public dans le cadre du PTFR et de l'OPAH-RU. D'autres opérateurs labellisés Mon Accompagnateur Rénov par l'État peuvent également intervenir à la demande d'un propriétaire. La CALL verse, sous conditions, une bonification communautaire en complément des aides Anah, uniquement aux propriétaires recourant à l'opérateur missionné par la CALL.

Dans ce contexte, les parties ont décidé d'acter leur partenariat permettant ainsi de proposer aux propriétaires aux ressources modestes et très modestes désireux de rénover leur logement une offre intégrée portant sur les prestations de conseil assurées par l'opérateur du territoire et sur une prestation de maîtrise d'ouvrage déléguée et de tiers financement assurée par la Régie du SPEE.

Cette proposition de service aux particuliers vient compléter l'offre de services proposée au sein de la MHD pour les ménages non éligibles aux plafonds de ressources ANAH et/ ou souhaitant des dispositions de financements spécifiques appelés « tiers financement ».

Il est à préciser qu'aucune participation financière de la CALL n'est sollicitée dans le cadre de ce partenariat.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 05/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à signer la convention de partenariat 2025 avec la Régie Régionale du Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) et tout document nécessaire au dossier ainsi qu'à prendre les engagements juridiques permettant à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Précise** qu'aucun crédit n'est nécessaire dans le cadre de ce partenariat.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **52 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 52**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

**Procuration(s) : 20**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

**Absent(s) excusé(s) : 19**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX

C190625\_D6

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### **Avenant n°1 au Programme d'Actions (PA) 2025 au titre de la convention des aides à la pierre et de la convention de gestion ANAH et conditions d'attribution des aides CALL sur fonds propres.**

Vu la délibération du 3 avril 2025 approuvant le Programme d'Actions 2025 au titre de la convention des aides à la pierre et de la convention de gestion ANAH et conditions d'attribution des aides CALL sur fonds propres,

Au regard du contexte réglementaire inhérent au déploiement des aides ANAH, des fraudes récurrentes de la part d'entreprises et ou accompagnateurs Rénov' indéclicats, mais aussi de dotations ANAH insuffisantes compte tenu des besoins du territoire, il est proposé d'apporter des modifications au Programme d'Actions 2025 par l'avenant n°1, notamment :

- L'ajout, pour les dossiers de rénovation dans le cadre de Ma Prime Rénov' ou Ma Prime Logement Décent déposés par les propriétaires occupants, de/d' :

- l'obligation d'installation d'une ventilation mécanique (VMC, VMR), sauf dérogation acceptée par la CLAH,
- la nécessité de fournir une copie de l'autorisation administrative (permis ou déclaration préalable) pour les travaux au moment du dépôt du dossier ou au plus tard pour la demande de paiement,
- un plafond maximum éligible en HT pour les travaux suivants, s'entendant main d'œuvre et fournitures comprises :
  - installation d'un ballon thermodynamique de 100 litres maximum : 4 000 €
  - installation d'un ballon thermodynamique entre 100 et 200 litres maximum : 6 000 €.

- L'ajout, pour les dossiers de rénovation des propriétaires bailleurs dans cadre de Ma Prime Rénov' ou Loc'avantages, de/d' :

- L'installation d'une ventilation mécanique (VMC, VMR) est obligatoire sauf dérogation acceptée par la CLAH sur justification de l'opérateur en charge de l'AMO,
- Une copie de l'autorisation administrative est nécessaire pour les travaux (permis ou déclaration préalable ou permis de diviser) ou récépissé de la demande d'autorisation au moment du dépôt du dossier ou au plus tard pour la demande de paiement.

Cet avenant au PA s'applique à tous les dossiers déposés à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025.

Considérant la nécessité d'actualiser le Programme d'Actions 2025,

Considérant l'approbation de l'avenant n°1 par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) le 15 mai 2025,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 05/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** l'avenant n°1 au Programme d'actions 2025 relatif à l'attribution des aides de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), tel qu'annexé à la présente délibération, ayant pour objet de renforcer les conditions d'octroi des aides.

**Autorise** le Président à signer l'avenant n°1 avec l'ANAH et tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **52 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 52**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### **Procuration(s) : 20**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSANT à Madame Anouk BRETON, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### **Absent(s) excusé(s) : 19**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D7

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### Avenant 2025 à la convention CALL – CAF inhérente au Permis de Louer

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, dans le cadre de sa politique volontariste de lutte contre l'habitat indigne mais aussi dans le cadre de la mise en place du déploiement de l'Autorisation Préalable de Mise en Location et de l'Autorisation Préalable à la Division sur son territoire, a décidé d'intensifier le repérage et le traitement des situations de non-conformité au Règlement Sanitaire Départemental.

Dans le cadre du déploiement des deux dispositifs APML et APD, il s'est avéré essentiel de travailler en partenariat avec la CAF.

En effet, l'article 85 de la loi ALUR instaure un dispositif de conservation des allocations de logement familiales (ALF) et des allocations de logement sociales (ALS) afin d'inciter les bailleurs de logements indécents à effectuer les travaux nécessaires à leur mise en conformité.

Ainsi, la CAF et la CALL ont pour objectif commun de s'assurer de la décence des logements mis en location et décident d'intervenir sur l'ensemble des logements des bénéficiaires d'une allocation de logement (à caractère social ou familial) situés dans le périmètre défini dans la délibération du Conseil du 19 juin 2019 relative à la mise en place du permis de louer, sur les communes d'Annay-sous-Lens, Avion, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Estvelles, Eleu-dit-Leauwette, Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Méricourt, Sains-en-Gohelle et Sallaumines.

Aussi, une convention partenariale a été mise en place en décembre 2019, permettant :

- de renforcer la politique de lutte contre la non-décence et l'insalubrité du parc privé en conjuguant les efforts de la CALL et de la CAF afin :

- de lutter contre les marchands de sommeil,
- d'améliorer le patrimoine et l'attractivité du territoire,
- d'améliorer la qualité de vie quotidienne des familles, l'appropriation de leur logement et faciliter ainsi leur insertion sociale.

- d'habiliter la CALL, via son opérateur, à vérifier les critères de décence définis par le décret n°2002-120 du 30/01/2002, et à dresser des constats sur l'état des logements dont les occupants bénéficient d'une allocation logement à caractère social ou familial versée par la CAF,

- de déterminer la procédure mise en œuvre entre la CAF et la CALL pour l'établissement des constats de décence des logements. Définir les modalités d'échange et de transfert de données de la CAF vers la CALL. Chaque mois, la CAF du Pas-de-Calais, édite la liste des nouveaux bénéficiaires d'ALS et d'ALF du mois écoulé dans le périmètre défini via une requête dans sa base de données allocataires.

Cette convention a été renouvelée par délibération du Conseil en date du 12 mai 2022 afin d'accompagner l'évolution des périmètres des deux dispositifs.

A partir du 1er juillet 2025, et suite aux délibérations du Conseil Communautaire des 12 juin 2024 et 6 décembre 2024, les périmètres de l'APML et de l'APD vont évoluer. La signature d'un avenant avec la CAF est donc nécessaire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 05/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** la signature de l'avenant à la convention de partenariat avec la CAF ci-annexé et ayant pour objet la réalisation de diagnostics vérifiant les critères de décence des logements, dans le cadre de la mise en place de l'autorisation préalable de mise en location et de l'autorisation préalable de division sur les communes précitées.

**Autorise** le Président à prendre les engagements juridiques nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Précise** qu'aucun crédit n'est nécessaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **52 délégués étaient présents et 20 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 52

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 20

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 19

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D8

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### Contractualisation ERBM 2025/2027 - Convention de mise en oeuvre de l'engagement initial

Le 7 Mars 2017, 12 partenaires ont pris l'engagement de collaborer au renouveau du bassin minier pendant 10 ans. A fin 2024, de nombreux projets ont d'ores et déjà été menés à bien, et 2025 sera une année marquée par une massification visible.

A l'échelle de la CALL ce sont 10 cités visées par cet engagement :

- Cités 4 et Parmentier à Lens,
- Cité des Genettes à Liévin,
- Cité des Alouettes à Bully-les-Mines,
- Cité 10 à Sains-en-Gohelle,
- Cité Bellevue Ancienne à Harnes,
- Cités 4/11 et 5/12 à Sallaumines,
- Cités du Parc et de la Croisette à Méricourt.

Sur ces cités, 5 025 logements réhabilités livrés sur la CALL entre 2017 et 2024, dont 1 121 sur financements ERBM, ont bénéficié d'une rénovation globale, ayant permis de passer d'étiquettes E, F et G, à B ou C, améliorant ainsi la qualité thermique des logements et le confort de vie des habitants. Au-delà, la qualité d'habiter a été rehaussée au travers de travaux qui ont permis d'adapter le logement à l'évolution des modes de vie, notamment en ouvrant les pièces du RDC pour reconfigurer l'espace,

Au-delà, ces cités ont fait l'objet d'études urbaines ayant permis de définir les travaux à conduire sur le plan de la requalification du cadre de vie, dans une volonté d'aménagement répondant au référentiel d'ambitions partagées : prise en compte des différents modes de déplacement, traitement paysager, désimperméabilisation, effacement de réseaux, gestion alternative, désenclavement,...

Sur la base de ces études urbaines, des travaux d'aménagement sont projetés, pour lesquels les études de maîtrise d'œuvre sont en cours. A noter que les travaux du volet urbain sont achevés ou en passe de l'être pour la cité Parmentier à Lens et la cité des Genettes à Liévin. Par ailleurs des premières phases de travaux ont été engagées sur la cité 10 de Sains-en-Gohelle, la cité 4 de Lens, et les cités du parc et de la Croisette à Méricourt.

La présente contractualisation vise à réaffirmer cet engagement partenarial et la volonté des signataires à poursuivre leur mobilisation jusqu'à son terme, en précisant des objectifs concrétisables d'ici 2027 et qui font consensus.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 05/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à signer la convention ERBM 2025/2027 et tout document afférent,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **54 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 54**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### **Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### **Absent(s) excusé(s) : 16**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D9

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### Convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la cité de Belgique

La cité de Belgique, sise sur les communes de Loos-en-Gohelle et Grenay, figure parmi les cités second triennal au titre de l'ERBM, et, à ce titre, fait l'objet d'une étude urbaine globale, commune avec la Cité 11 de Béthune à Grenay.

La cité bénéficie de crédits accélération PALULOS pour la rénovation de 39 logements propriété de Pas-de-Calais Habitat, sur un total de 136. Les 5 logements mitoyens de vendus seront mis en vente.

Pour les 92 logements restants, les études préalables démontrent l'insoutenabilité de la réhabilitation au regard de l'analyse investissement/bénéfice, sachant que la garantie d'attractivité des logements rénovés ne serait pas acquise au regard de leur configuration. Ainsi, le relevé des logements fait apparaître des caractéristiques particulières, voire insolites, comme : des logements individuels T2 à étage, des T4 ne comportant qu'une pièce d'eau de type salle de douche de 2,4m<sup>2</sup> au RDC, des divisions en volume qui génèrent des imbrications de logements peu pertinentes en termes de voisinage / nuisances sonores... sachant que les principes structurels et constructifs des logements et leur distribution ne permettent pas d'envisager facilement leur reconfiguration, sauf à des coûts de travaux prohibitifs qui engendreraient une impossibilité d'équilibrer l'opération.

Par conséquent, ces logements font l'objet d'un projet de démolition, le détail étant de 52 logements sur Grenay et 40 logements sur Loos-en-Gohelle.

Un projet de construction neuve est prévu en reconstitution de l'offre, sachant qu'un programme diversifié de 118 logements a été envisagé, intégrant 76 logements locatifs sociaux (42 PLUS, 17 PLAI, 17 PLS) et 42 logements en accession sociale à la propriété. Ce projet a fait l'objet d'une demande de dérogation à la DHUP pour reconstitution de l'offre LLS en QPV, sachant par ailleurs que la construction de LLS doit être motivée sur des communes dépassant les 40 % (Grenay : 68.7%; Loos-en-Gohelle 31.3%), laquelle dérogation a été accordée.

Le projet sera porté par Coopertois, et permettra de développer un modèle de maisons mitoyennes pouvant avantageusement se substituer aux maisons minières au regard d'une configuration adaptée au contexte urbain et aux gabarits préexistants. Le modèle de logement individuel jumelé proposé, répliquable et réalisé sur un procédé de construction industrialisé en hors site (ossature bois) présente l'avantage d'une construction maîtrisée et de chantiers plus courts et plus propres, générant aussi de ce fait moins de nuisances pour les riverains. Les logements répondront à la RE2020, assurant aux locataires des consommations énergétiques inférieures à celles que permettrait la réhabilitation au niveau BBC. Les logements reconstruits présenteront également l'avantage d'une habitabilité augmentée par rapport à celle des logements miniers existants, correspondant ainsi davantage aux modes de vie actuels (ex : T4 PMR de 82 m<sup>2</sup> / 3 chambres dont une PMR, 2 WC, 2 salles de bains dont 1 PMR et 1 bureau ouvert).

La réalisation de l'opération représente un investissement conséquent et ne peut être déconnectée d'une approche urbaine globale en termes de remise en attractivité de la cité, pour garantir les conditions d'atteinte des objectifs de diversification envisagés. L'étude urbaine réalisée a ainsi relevé différents enjeux : paysagers, de mobilité, de peuplement et habitat, fonctionnels, techniques et réglementaires. Elle a abouti à la définition d'un schéma directeur et d'un plan guide, reprenant les opérations à mener, déclinées en fiches actions.

Le projet de démolition reconstruction a été intégré au projet urbain afin de pouvoir articuler pertinemment les volets habitat et cadre de vie, sachant que l'opération Pas-de-Calais Habitat est envisagée en plusieurs tranches successives : la 1ère tranche de construction s'opère sur du foncier disponible, s'enchaîne une phase de relogement, les logements devenus vacants sont démolis et le foncier libéré permet la reconstruction de la seconde tranche de logements, ainsi de suite. Dans la même logique de calendrier par phase, l'étude a abouti à la définition d'un scénario reprenant les opérations « levier » relevant du volet urbain qui sont jugées impératives à réaliser pour garantir l'atteinte des objectifs de diversification, ces opérations ayant également été déclinées par phase et détaillées pour chacun des maîtres d'ouvrages concernés (Villes, EPCI).

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 05/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la cité de Belgique.

**Autorise** le Président à signer la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la cité de Belgique ainsi que tous les documents afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **54 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 54

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 16

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D10

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*\*

### **Requalification des espaces publics, des voiries des réseaux divers de la Cité d'Anchin à Noyelles-sous-Lens dans le cadre de l'ERBM : Convention spécifique à l'accompagnement du service commun - Mandat de maîtrise d'ouvrage Marché de Maîtrise d'œuvre urbaine et opérationnelle Autorisation de signatures**

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) est signataire de l'Engagement du Renouveau du Bassin Minier (ERBM) en date du 7 mars 2017.

La CALL, par ses délibérations du 27 juin 2017 et du 6 février 2020, a défini une liste de 29 cités minières, dont fait partie la Cité d'Anchin à Noyelles-sous-Lens, comme étant le périmètre du programme ERBM sur le territoire.

La CALL, par ses délibérations du 5 octobre 2018, 9 juillet 2020 et du 24 mars 2022, a traduit concrètement son engagement dans la mise en œuvre de l'ERBM en allouant un budget annuel de 3 millions d'euros HT par an sur les 10 ans de l'ERBM pour accompagner les opérations de rénovation des cités minières à la fois sur le volet logement à destination des bailleurs et sur le volet urbain.

Le volet urbain s'accompagne :

- d'un cofinancement des études urbaines à hauteur de 50% dans la limite de 50 000 € HT/cité,
- une participation financière à la rénovation des logements, en complément de celles attribuées par l'Etat et la Région,
- le financement de 10 à 15% du coût total des études de maîtrise d'œuvre et des travaux d'aménagement urbain de chaque cité,
- la réalisation et le financement des travaux de rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement, et d'aménagement de bornes d'apport volontaire,
- la gestion des dépôts des dossiers de demandes de subventions auprès du fonds conjoint Etat – Région.

La CALL, par sa délibération du 11 mai 2023, a validé le principe d'un cofinancement par la CALL, des études opérationnelles de maîtrise d'œuvre (jusqu'en phase AVP), pour les cités inscrites au 2ème triennal du programme ERBM, à hauteur de 70% du coût total hors taxes.

Dans la mesure où la CALL a d'ores et déjà prévu de financer 10 à 15 % du coût total HT de la phase opérationnelle des aménagements urbains des cités ERBM, le financement de cette première phase des études de maîtrise d'œuvre sera ensuite imputé sur cette participation. Le total de la participation de la CALL pour ce volet « études de Moe phase AVP » a été estimé en 2023 à environ un million d'euros.

Le 25 avril 2022, un fonds spécifique ERBM pour la rénovation urbaine des cités minières a été instauré par l'Etat et la Région Hauts-de-France. Ce dispositif d'accompagnement financier spécifique est doté d'une enveloppe mutualisée de 200 millions d'euros ouverte et accessible aux 35 opérations identifiées sur l'ensemble du Bassin-Minier et couvre la période 2022-2027 (les opérations pouvant être engagées jusqu'en 2027 avec un achèvement des travaux au plus tard en 2030).

La Cité d'Anchin à Noyelles-sous-Lens a fait l'objet d'une étude urbaine pré-opérationnelle co-pilotée par la Ville de Noyelles-sous-Lens et la CALL. Cette étude urbaine a été finalisée en avril 2023, le schéma directeur développé s'articule autour de trois grandes orientations :

- Valorisation des squares existants et créer de nouveaux lieux de convivialité,
- Pour la partie Nord de la cité d'Anchin, des aménagements qui s'articulent autour de la future cantine intergénérationnelle,
- Pour la partie Sud, création de nouveaux lieux de convivialité en parallèle des réhabilitations des logements.

Le coût prévisionnel des travaux pour la mise en œuvre des opérations retenues par la ville de Noyelles-sous-Lens, issues du schéma directeur, sur le volet restructuration des espaces publics est de 1 500 000 € HT (valeur février 2025).

Au titre de sa compétence Eau et Assainissement, la CALL avait chiffré, parallèlement à l'étude urbaine et en complément, le coût prévisionnel des travaux pour la rénovation des réseaux d'adduction eau potable, et d'assainissement à 4 165 000 € HT (chiffre 2025).

Compte tenu des ambitions programmatiques du projet, visant à améliorer le cadre de vie des habitants et à permettre un réel retournement d'image du quartier, la Ville de Noyelles-sous-Lens souhaite être accompagnée par la CALL, en dehors de ses compétences propres (assainissement, eau potable...), afin de mettre en œuvre le projet de requalification des espaces publics, voiries et réseaux divers de la Cité d'Anchin.

Cet accompagnement se fera dans le cadre du service commun « *transition durable et aide aux communes* » auquel la Ville de Noyelles-sous-Lens a adhéré le 18 mai 2022 et au titre de l'Assistance et ingénierie complémentaire et spécifique. Conformément aux dispositions de l'article 4-B de la convention cadre du service commun « *transition durable et aide aux communes* » du 24 mars 2022, la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun pour l'accompagnement au projet de requalification des espaces publics, voiries et réseaux divers de la Cité d'Anchin à Noyelles-sous-Lens est de 33 000 € HT soit 6 000 € HT/an étendue sur la durée de la mission à savoir 5,5 ans

L'accompagnement de la CALL prendra la forme d'un mandat de maîtrise d'ouvrage que souhaite lui confier la ville de Noyelles-sous-Lens, afin que la CALL puisse agir au nom et pour le compte de la Ville concernant le suivi de la conception et la réalisation des nouveaux aménagements de la Cité d'Anchin.

Compte tenu des interventions lourdes qui seront engagées sur la Cité d'Anchin dans le cadre de la rénovation des espaces publics, la CALL réalisera, sur ses compétences, dans ce contexte les travaux nécessaires à la réfection des réseaux d'adduction en eau potable et d'assainissement ainsi qu'à la déconnexion des eaux pluviales.

Afin de réaliser l'ensemble des opérations relatives à la requalification des espaces publics, voiries et réseaux divers de la Cité d'Anchin à Noyelles-sous-Lens, sur la base du mandat donnée par la Ville de Noyelles-sous-Lens à la CALL, et à la réfection des réseaux d'eau/assainissement et déconnexion des eaux pluviales (compétence CALL), il est proposé de conclure un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et opérationnelle, relatif à des prestations en matière d'ingénierie en voirie, assainissement, réseaux divers, éclairage public et eau potable, concertation-co-construction, dossiers réglementaires, etc.

La CALL lancera l'accord-cadre sous la forme d'une procédure formalisée en application des articles R2124-2, R2161-2 à R2161-11 du Code de la commande publique. La consultation aboutira à un accord-cadre mono-attributaire avec un montant minimum de 20 000 € HT et avec un montant maximum de 1 200 000 € HT en application des articles R2162-2, R2162-4 1° du Code de la commande publique. Cet accord-cadre sera passé pour une durée estimative de 5 ans.

Les coûts prévisionnels des travaux précités seront consolidés dans le cadre de la mission d'avant-projet de maîtrise d'œuvre.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 05/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à signer la convention de mandat relative à la réalisation du projet de requalification des espaces publics, voiries et réseaux divers de la Cité d'Anchin donnée par la Ville de Noyelles-sous-Lens à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au titre de l'Assistance et ingénierie complémentaire.

**Autorise** le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre et les marchés subséquents et bons de commandes qui en découleront, ainsi que l'ensemble des marchés, dont marchés de travaux, afférents au mandat de maîtrise d'ouvrage donné par la Ville de Noyelles-sous-Lens à la Communauté d'Agglomération

**Autorise** le Président à demander les subventions au titre du Fonds conjoint Etat-Région, ou tout autre dispositif, pour la rénovation des Cités Minières et auprès des autres financeurs mobilisables (ADEME, Département du Pas-de-Calais, Agence de l'Eau, DREAL, etc.) concernant la réalisation du projet de requalification des espaces publics, voiries et réseaux divers de la Cité d'Anchin à Noyelles-sous-Lens.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **54 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 54**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### **Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### **Absent(s) excusé(s) : 16**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D11

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### **Détermination des participations de la CALL prévues au titre de la mise en œuvre opérationnelle des cités retenues dans le 1er triennal du programme ERBM Cité du 4 à Lens et Cités du Parc et de la Croisette à Méricourt**

Par les délibérations en date des 24 mars 2022 et 2 février 2023, la CALL a confirmé sa volonté d'accompagner financièrement les communes bénéficiaires du programme ERBM (1er triennal) à la mise en œuvre du volet urbain de leur projet.

Il a été décidé que la CALL participerait à hauteur de 15% maximum du coût total hors taxes de l'opération, ce taux pouvant être ramené à 10% dans le cas d'un financement ERBM à hauteur de 70% afin de respecter la part minimum de 20% devant rester à la charge du maître d'ouvrage, en l'occurrence la commune.

Les montants servant de base au calcul de la participation de la CALL correspondent aux montants des opérations repris aux dossiers présentés au financement ERBM État Région, et figurant aux dossiers déposés sur la plateforme « Démarches simplifiées », lesquels ont fait l'objet d'un accord de cofinancement de la part de ces institutions et d'arrêtés en conséquence.

Lors de la 5<sup>ème</sup> phase d'ouverture des dépôts de dossiers de demande de financement ERBM, les communes de Lens et de Méricourt ont soumis deux projets :

- La commune de Lens a présenté un projet d'aménagement du Parc Vachala pour un montant de 1 777 471,65 € HT. Des subventions de l'ERBM et de droit commun d'un total de 1 244 230,00 € ont été accordées par l'État-Région au titre du fonds conjoint ERBM, le département du Pas-de-Calais et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, représentant un taux de financement de 70%.

- La commune de Méricourt a soumis une première phase d'études opérationnelles de maîtrise d'œuvre sur le périmètre des Cités du Parc et de la Croisette, pour un montant de 301 395,00 € HT. Ces études ont bénéficié d'un financement public ERBM et droit commun de 210 977,00 €, soit également 70% du coût total.

Sur cette base, le cofinancement de la CALL s'élèvera respectivement à 177 747,10 € pour le projet du Parc Vachala et 30 139,50 € pour les études de Méricourt, correspondant à 10% du montant hors taxes de chaque projet.

Les conventions de cofinancement, annexées à la présente délibération, précisent les règles d'éligibilité, les modalités de paiement et les conditions du partenariat.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 05/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** les conventions de cofinancement relatives au versement de la participation CALL au titre des opérations ERBM du 1er triennal (volet urbain) pour les communes de Méricourt (Cités du Parc et Croisette) et Lens (Cité 4).

**Autorise** le Président à signer les pièces ou documents utiles à la mise en œuvre de ces conventions.

**Précise** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025 sur l'imputation : Budget Principal / Programme SCNE-ERBM / Lignes de crédit 11784.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **54 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 54

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 16

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D12

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### Avenant n°2 à la convention de renouvellement urbain de la CALL

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) concerne 3 quartiers sur le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin : la Cité du 12-14 de Lens au titre du NPRU d'intérêt national et les quartiers République/Cité du 4 d'Avion et Vent de Bise/Lebas de Liévin au titre du NPRU d'intérêt régional.

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain a été signée par l'ensemble des partenaires du projet le 20 mai 2021, les engageant dans un projet global initial représentant plus de 206,3 millions d'euros d'investissement, dont 136 millions d'euros pour le programme cofinancé par l'ANRU. L'accompagnement financier de l'agence s'établissait à 56,7 millions d'euros de subvention, auxquels s'ajoutent 7,2 millions d'euros de prêts bonifiés Action Logement, soit un accompagnement financier global de 63,98 millions d'euros. La Région accompagne le projet au travers d'une enveloppe fixée à 8,53 millions d'euros.

Pour rappel, le projet de renouvellement urbain a pour objectif de rompre la stigmatisation et le décrochage des quartiers concernés, pour les intégrer à part entière à la dynamique de croissance visée pour le territoire, de rétablir l'équilibre territorial, de renforcer la cohésion sociale, l'inclusion et la mixité. Si chacun des trois quartiers fait état de spécificités, des dénominateurs communs fondent le programme opérationnel :

- Le réaménagement des espaces publics et la mise en place d'une démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) dans un objectif d'amélioration du cadre de vie, d'une qualité urbaine et paysagère renforcée, facteur d'appropriation et d'activation du collectif et de la vie de quartier, de cohésion sociale, et d'une image restaurée,
- Le développement d'activités, de nouveaux services, et la requalification des équipements publics pour garantir un accueil de qualité dans des conditions favorisant un accès facilité, l'égalité des chances, l'insertion et l'inclusion sociale,
- Une amélioration des conditions d'habiter au travers de la réhabilitation des logements existants, dans un objectif de meilleur confort et d'amélioration des performances thermiques. Le projet devra permettre d'offrir un parcours résidentiel positif aux ménages, de même qu'il visera à améliorer la mixité au travers d'une véritable stratégie d'attribution et des nouveaux produits à développer.

En synthèse, le renouvellement urbain vise à replacer ces quartiers en situation d'attractivité au travers d'un programme ambitieux qui agit sur l'ensemble des composantes.

Sur la période 2023/2024, la Ville de Liévin a souhaité retravailler le projet urbain du quartier d'intérêt régional du Vent-de-Bise/Jean Lebas, afin d'y intégrer pleinement les évolutions réglementaires liées à la maîtrise du foncier (loi climat et résilience, SCOT en cours d'élaboration). Par ailleurs, au gré de la mise en œuvre opérationnelle, et de l'avancement financier des projets, des ajustements de la convention sont nécessaires. L'avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain intègre les principales évolutions suivantes :

- Ajustement des contreparties foncières à Action Logement, Cité du 12/14 de Lens ;
- Amplification du projet du secteur R8, Cité du 12/14 de Lens ;
- Ajustement du projet de résidentialisation, Cité du 12/14 de Lens ;
- Ajustement de l'opération CAJ qui passe d'une réhabilitation à une démolition – reconstruction, Cité du 12/14 de Lens ;
- Modification du projet urbain et de la programmation habitat, quartier Calonnes - Marichelles - Vent-de-Bise à Liévin ;
- Amplification de la reconstitution de l'offre - 20 LLS supplémentaires, quartier Calonnes - Marichelles - Vent-de-Bise à Liévin ;
- Abandon de l'opération « parc avenue » quartier Vent de Bise, Liévin ;
- Ajustement du périmètre de l'opération secteur 1, quartier République- cité 4, Avion ;
- Abandon de l'opération « aide à la minoration de loyer », quartier République- cité 4, Avion ;
- Mise à jour des heures d'insertion.
- Modification des annexes B1, B2 et A12 relatifs aux contreparties des financements d'Action Logement.
- Modification de l'article 5.2 en cohérence avec l'annexe B2.

Ces évolutions ont été examinées et validées par le Comité d'engagement de l'ANRU du 08/07/2024.

Au-delà, l'avenant intègre la mise à jour du calendrier opérationnel, afin d'éviter le risque de dégageant d'office lié au non respect du calendrier initial. Enfin, en déclinaison des évolutions précitées, l'avenant intègre également la mise à jour de l'ensemble des annexes correspondantes.

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 mettant en place une nouvelle politique de la ville,

Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu le contrat de Ville 2024-2030 de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, intitulé "Engagement quartiers 2030", signée le 24 septembre 2024.

Vu l'arrêté du 29 avril 2015, relatif à la création du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain,

Vu le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, signé le 10 mars 2017,

Vu la convention nationale de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, signée le 20 mai 2021,

Vu l'avenant 1 à la convention nationale de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, signée le 26 avril 2024.

Considérant les avis des Comités d'Engagement de l'ANRU du 19 septembre 2018 et du 23 octobre 2019, du 15 juin 2022, du 12 avril 2023 et du 8 juillet 2024,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 05/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** l'actualisation des projets bénéficiaires des primes CALL au titre du NPNRU tels que détaillés au titre de la présente délibération.

**Autorise** le Président à signer en conséquence l'avenant n°2 à la convention de renouvellement urbain de la CALL au titre du NPNRU.

**Autorise** le Président à signer les avenants et/ou les pièces ou documents utiles à la mise en œuvre de la convention nationale de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **54 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 54**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### **Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### **Absent(s) excusé(s) : 16**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D13

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### **Approbation du budget primitif 2025 de l'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial "Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme" Solde de subvention 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du tourisme et ses articles R133-1 à R133-18 applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'un EPIC,

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 novembre 2013 décidant de la création de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sous forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC),

Vu la délibération du 22 juin 2023 par laquelle la CALL a validé le principe de l'extension du périmètre d'intervention de l'Office de Tourisme de Lens-Liévin sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin permettant d'engager en 2024, la constitution d'un office de tourisme inter-agglomérations,

Vu la délibération du 14 décembre 2023 par laquelle la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé de l'extension du périmètre de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin et a approuvé la modification correspondante des statuts de l'EPIC emportant la création d'un Office de Tourisme Intercommunautaire,

Vu la délibération du 08 février 2024 portant sur la désignation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Lens-Liévin Hénin-Carvin Tourisme,

Vu la délibération du 28 mars 2024 approuvant la convention d'objectifs 2024-2027 et celle du 6 mars 2025 validant l'avenant n°1,

Vu la demande de subvention présentée par l'EPIC en date du 28 novembre 2024 et réceptionnée par la CALL le 31 janvier 2025,

Conformément à l'article R133-15 du Code du tourisme, le budget de l'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) Lens-Liévin Hénin-Carvin Tourisme est soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

Le budget primitif 2025 ci-annexé a été adopté par le Comité de Direction de l'Office de tourisme de Lens-Liévin Hénin-Carvin le 28 novembre 2024,

Pour l'année 2025, le Comité de Direction sollicite une subvention d'un montant de 1 232 656 € permettant à l'Office de tourisme de remplir ses missions. Étant entendu d'une part que cette enveloppe a été approuvée par le Conseil Communautaire réuni le 3 avril 2025 à l'occasion de l'examen du budget primitif 2025 et que d'autre part, par délibération du 6 décembre 2024, la Communauté d'Agglomération a décidé d'attribuer une avance de subvention de 360 000 € au profit de l'EPIC, il est proposé d'approuver le budget primitif de l'année 2025 de l'EPIC Lens-Liévin Hénin-Carvin Tourisme et d'attribuer un solde de subvention de 872 656 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 05/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** le budget primitif 2025 de l'EPIC Lens Liévin-Hénin-Carvin Tourisme,

**Attribue** le versement d'un solde de subvention à hauteur de 872 656 € à l'EPIC – Lens-Liévin Hénin-Carvin Tourisme, sise 16 place Jean Jaurès, 62300 Lens, au titre de son fonctionnement pour l'année 2025.

**Autorise** le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 872 656 € sont prévus au budget 2025 sur les imputations suivantes : Budget/Fonctionnement/Lignes de crédit 12333, 12334 et 12335.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **54 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 54**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### **Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### **Absent(s) excusé(s) : 16**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D14

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*\*

### **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) - Equipement de type restaurant - séminaire à Souchez**

En date du 12 mars 2025, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a lancé un troisième Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui porte sur la définition des modalités d'occupation du Restaurant du Mémorial'14-18 Notre-Dame-de-Lorette destiné à l'exercice d'un commerce de restauration avec espaces de séminaire.

En effet, par le biais de sa politique de développement touristique, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a créé un restaurant avec espaces séminaires dans un bâtiment qu'elle a réhabilité et remis à neuf, situé 100 rue Pasteur à Souchez, en voisinage immédiat du Centre d'histoire Mémorial'14-18 Notre-Dame-de- Lorette.

La potentialité de cet équipement va bien au-delà d'un simple complément du Centre d'Interprétation de la Première Guerre mondiale. Il a vocation à offrir des services supplémentaires aux visiteurs et habitants avec le renforcement des offres de services destinées aux groupes en associant espaces de travail et restauration.

La Communauté d'Agglomération souhaite, via cet AMI, poursuivre le travail mené sur :

- La durée du temps de séjour sur le territoire,
- La diversification de l'offre de services existante dans les collines de l'Artois,
- Le développement de l'offre de tourisme d'affaires,
- Le développement d'activités économiques favorisant l'inclusion sociale et le respect de l'environnement.

Au regard de ces attendus, la réponse de la S.A.S. API Restauration a été retenue. Cet établissement sera géré par l'agence API Restauration Pas-de-Calais Artois, Les Terrasses du Métaphone, Site de la Fosse 9-9 bis, 62590 OIGNIES, rattachée au siège social, situé 384 rue du Général de Gaulle, 59370 MONS-EN-BAROEUL.

Elle s'est positionnée sur Souchez afin d'y proposer une cuisine de type bistronomie en semaine et gastronomique le week-end. Son principe est d'allier une cuisine ayant du goût, en conservant les méthodes culinaires de tradition. Ces matières premières seront principalement issues de producteurs locaux pour privilégier des produits frais de qualité.

L'équipe composée de 10 salariés, offrira 8 services par semaine à la clientèle.

La mise en œuvre de ce projet va nécessiter la signature d'une convention d'occupation du domaine public (jointe en annexe), entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'entreprise, d'une durée de 3 ans, reconductible une fois.

Cette mise à disposition donnera lieu au versement d'une redevance annuelle selon les modalités suivantes :

- une part fixe d'un montant de 20 400 € HT pour l'année 2026, 30 400 € HT pour l'année 2027, 40 400 € pour l'année 2028. (la redevance de l'année 2028 servira de montant de référence pour les périodes contractuelles suivantes),
- une part variable calculée selon le principe suivant : 1 % annuel du Chiffre d'Affaires HT Total pour l'année 2026, 2 % pour l'année 2027, 3 % pour l'année 2028.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 05/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec API Restauration, ou toute personne physique ou morale s'y substituant, la convention d'occupation précaire du domaine public, reprise en annexe, relative à la mise à disposition d'un ensemble immobilier référencé section ZB n°343p au cadastre de Souchez.

**Fixe** le montant de la redevance, Hors Taxes Hors Charges, comme suit :

- redevance annuelle fixe d'un montant de 20 400 € HT pour l'année 2026, 30 400 € HT pour l'année 2027, 40 400 € HT pour l'année 2028, (la redevance de l'année 2028 servira de montant de référence pour les périodes contractuelles suivantes),
- redevance annuelle variable calculée selon le principe suivant : 1 % du Chiffre d'Affaires H.T. total pour l'année 2026, 2 % du Chiffre d'Affaires HT total pour l'année 2027, 3 % du Chiffre d'Affaires HT total pour l'année 2028.

**Précise** que les recettes seront versées sur le budget Principal/ Fonctionnement/ Lignes de crédit 11360 et 11370.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **54 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 54**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### **Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### **Absent(s) excusé(s) : 16**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D15

## DEVELOPPEMENT DURABLE

\*\*\*\*

### **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2024**

Conformément aux dispositions de l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin doit présenter chaque année, à son assemblée, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Le rapport est présenté au plus tard 6 mois après la clôture de l'exercice concerné. Il est destiné à l'information des usagers.

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 précise le cadre d'établissement de ce rapport concernant la collecte et l'élimination des déchets.

Le rapport annuel 2024 est annexé à la présente délibération. Il fournit les indicateurs techniques et financiers pour l'ensemble des opérations de prévention, de collecte et de traitement réalisées en 2024.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 26 mai 2025,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 04/06/2025  
Le Conseil,

**Prend acte** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés portant sur l'exercice 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **54 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 54**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### **Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### **Absent(s) excusé(s) : 16**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D16

## DEVELOPPEMENT DURABLE

\*\*\*\*

### **Fourniture et entretien-maintenance des Bornes d'Apport Volontaire Enterrées (BAVE) pour la collecte des déchets ménagers et assimilés - Instauration d'une refacturation aux bailleurs gestionnaires de l'enlèvement des dépôts sauvages en pied de bornes d'apport volontaire**

Dans le cadre de son programme de modernisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin procède progressivement au développement de la collecte par apport volontaire des déchets ménagers à l'échelle de son territoire.

Dans ce contexte, par délibération C060325\_D12 du 06 mars 2025, la CALL a fait évoluer les conditions de prise en charge de fourniture et entretien-maintenance des Bornes d'Apport Volontaire Enterrées (BAVE) pour la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Cette délibération prévoit notamment que le nettoyage aux pieds des bornes reste à la charge des bailleurs (sociaux ou privés, ou promoteurs), que ces bornes soient rétrocédées ou non à la CALL.

Toutefois, il a pu être constaté que certains bailleurs ne respectaient pas leurs engagements, de nettoyage (chaque point de borne fait l'objet d'une convention de mise en œuvre et de gestion), obligeant de ce fait la commune ou la CALL à se substituer à ces derniers afin de garantir la salubrité publique.

Aussi, est-il proposé que la CALL puisse se substituer à la responsabilité du bailleur (social, privé ou promoteur) pour assurer le nettoyage des pieds de bornes, en faisant appel à son prestataire de collecte après avoir expressément mis en demeure (par mail, ou par courrier) le bailleur de répondre à ses obligations 72 heures avant intervention et qu'elle lui refacture cette intervention.

Il est également proposé que cette intervention soit refacturée au bailleur défaillant pour un coût calculé à partir du marché C 01600 relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et d'exploitation des déchèteries et notifié le 05/08/2016, soit 511,50 € TTC pour une demi-journée. Ce prix est susceptible de varier conformément aux clauses de révision de prix prévu dans ledit marché.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 04/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve**, dans le cadre de la fourniture et de l'entretien-maintenance des Bornes d'Apport Volontaire Enterrées pour la collecte des déchets ménagers et assimilés, le principe selon lequel la CALL puisse ponctuellement se substituer à la responsabilité du bailleur (social, privé, promoteur) relativement au nettoyage des pieds de bornes par souci de salubrité publique.

**Décide** que cette substitution fera l'objet d'une refacturation au bailleur défaillant par application d'un coût calculé à partir du marché C 01600 relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et d'exploitation des déchèteries et notifié le 05/08/2016, soit 511,50 € TTC pour une demi-journée. Ce prix est susceptible de varier conformément aux clauses de révision de prix prévu dans ledit marché.

**Précise** que les conventions en vigueur passées avec les bailleurs feront l'objet d'un avenant en ce sens.

**Autorise** le Président, ou son représentant légal, à signer tous les actes afférents, ainsi que les titres de recettes relatifs à l'intervention.

**Précise** que ces recettes seront perçues sur le budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **54 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 54

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 16

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D17

## DEVELOPPEMENT DURABLE

\*\*\*\*

### Expérimentation collecte et traitement des biodéchets

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi anti-gaspillage),

Vu le Plan Régional de prévention et de gestion des Déchets (PRPGD) du 12 décembre 2019,

En application la loi AGECE du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi anti-gaspillage), les collectivités territoriales sont tenues d'avoir mis en place un tri à la source des biodéchets, dans le cadre du service public de gestion des déchets, depuis le 31 décembre 2023.

Il est rappelé que les biodéchets (restes alimentaires, épluchures, gaspillage alimentaire, ...) représentent près de 34 % du contenu de la poubelle bordeaux (ordures ménagères) (soit 79,1 kg/hab/an) et ne comprennent pas la fraction des déchets végétaux (caractérisations réalisées en 2022 sur les communes du territoire).

La commune de Méricourt a déjà mis en œuvre une solution de tri de la fraction fermentescible des déchets de sa cantine municipale afin de respecter les exigences réglementaires. Elle a donc investi dans un dispositif visant à détourner ce flux de déchets des ordures ménagères pris en charge par la CALL. Il est proposé d'intégrer dès aujourd'hui ce site dans une expérimentation afin de mesurer les performances de tri de ce type d'établissement. Une convention d'expérimentation doit être établie entre la commune et la CALL pour la prise en charge des frais afférents.

Près de 14 tonnes de biodéchets doivent être collectés et traités (méthanisation) pour un coût annuel estimé à 3 670 € HT.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 04/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à signer la convention d'expérimentation avec la commune de Méricourt concernant la collecte et le traitement des biodéchets de la cantine municipale.

**Précise** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025 sur l'imputation : Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit 13449.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **54 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 54**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### **Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### **Absent(s) excusé(s) : 16**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D18

## DEVELOPPEMENT DURABLE

\*\*\*\*

### **Convention avec Aliapur - Eco-organisme agréé Gestion des déchets de pneumatiques**

Vu le Décret n°2023-152 du 2 mars 2023 relatif à la gestion des déchets et à la responsabilité élargie des producteurs de pneumatiques ;

Vu l'Arrêté du 27 juin 2023 portant cahiers des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur des pneumatiques ;

Vu l'Arrêté du 21 décembre 2023 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des pneumatiques ;

Vu l'Arrêté du 2 décembre 2024 portant agrément d'un organisme coordonnateur de la filière à responsabilité élargie du producteur des pneumatiques ;

Le décret du 2 mars 2023 définit des règles de gestion relatives aux déchets de pneumatiques en matière de collecte et de traitement. Par ailleurs, il définit les conditions de mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs (REP) applicable aux producteurs de pneumatiques pour satisfaire leurs obligations dans ce domaine.

En effet, les déchets de pneumatiques, bien que classés comme non dangereux, représentent des enjeux pour l'environnement et la santé publique en cas d'incendies (émissions de gaz toxiques) ou de dépôts sauvages (refuges pour les moustiques potentiellement porteurs de virus...). Il est interdit de les mettre en décharge, de les abandonner dans la nature ou de les brûler à l'air libre.

Dans ce cadre, trois éco-organismes de la filière pneumatique ont été agréés par arrêté du Ministre de la transition écologique en décembre 2023 en qualité d'éco-organisme de la filière de la responsabilité élargie des producteurs de pneumatiques pour répondre aux exigences et objectifs du cahier des charges annexé à l'arrêté du 27 juin 2023. Ils ont une mission d'intérêt général consistant en la collecte, le tri, le traitement, le recyclage, la valorisation des déchets de pneumatiques, dont le périmètre a été défini à l'article R543-137 du Code de l'environnement.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a, quant à elle, mis en place une collecte séparée des déchets pneumatiques usagés à l'aide de points de collecte situés au niveau de 4 déchèteries du territoire : Avion, Liévin, Pont-à-Vendin et Sallaumines.

Afin de répondre à ces exigences légales, jusqu'à présent, pour la CALL, la mise en œuvre de cette REP était réalisée par le biais de convention entre les exploitants des déchèteries ou la CALL et l'éco-organisme Aliapur.

Désormais, 3 éco-organismes proposent le même service. Il est proposé de contractualiser directement avec l'éco-organisme Aliapur, sis 71 Cours Albert Thomas 69003 Lyon, qui représente les principaux producteurs de pneumatiques avec pour la prise en charge gratuite de la collecte des pneus usagés, avec le bénéfice d'un soutien de 10 € par tonne collectée.

L'Eco-organisme Référent Aliapur assurera auprès de la Communauté d'Agglomération l'enlèvement des déchets de pneumatiques qu'elle détient, mettra à sa disposition sans frais des contenants et équipements de protection individuelle et contribuera à la prise en charge des coûts des opérations de collecte de la communauté dans les conditions définies dans le contrat-type, repris en annexe de la présente.

Ce contrat arrête les termes et conditions de l'enlèvement de déchets de pneumatiques détenus par la Communauté et de la mise à disposition de contenants et d'équipements de protection individuelle (EPI).

Il est indiqué que dorénavant les usagers peuvent également déposer jusqu'à 8 pneumatiques par an dans n'importe quel distributeur de pneumatique pour une reprise gratuite même sans contre partie d'achat.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 04/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** de passer une convention avec l'éco-organisme Aliapur, sis 71 cours Albert Thomas, 69003 Lyon, ayant pour objet la gestion des déchets de pneumatiques dans les déchèteries du territoire.

**Autorise** le Président à signer ladite convention.

**Précise** que cette convention est passée à titre gratuit et que des recettes, à raison de 10 € par tonne de pneumatiques collectée, seront perçues sur le budget principal, ligne de crédit 11312.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **54 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 54**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### **Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### **Absent(s) excusé(s) : 16**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D19

## DEVELOPPEMENT DURABLE

\*\*\*\*\*

### **Service public d'eau potable Avenant 1 au contrat pour l'affermage du service public d'eau potable**

La CALL est l'autorité compétente en matière d'eau potable en lieu et place de ses communes membres sur l'ensemble de son territoire.

Au terme de la procédure prévue par les articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et la troisième partie du Code de la Commande Publique, la CALL a, par délibération n°C021024\_D24 du 2 octobre 2024, approuvé le contrat de délégation de son service public de production et de distribution d'eau potable (ci-après « le Contrat ») confié à VEOLIA Eau – Compagnie Générale des Eaux. Le Contrat est entré en vigueur au 1er janvier 2025 pour la partie distribution d'eau potable et au 1er avril 2025 pour la partie production d'eau potable, pour une durée de neuf (9) ans.

L'article 8.1 du Contrat prévoit que la CALL souhaite que l'organisation de la gestion du service public délégué repose sur une société dédiée exclusivement à l'exploitation du service délégué. À cette fin, la société dédiée doit être constituée afin que le transfert du contrat à ladite société intervienne sous trois (3) mois à compter de la date de notification et en tout état de cause, à la date d'entrée en vigueur du contrat à l'attributaire. Elle se substitue à l'attributaire en qualité de titulaire de l'ensemble de ses droits et obligations découlant du présent contrat. L'organisation générale de la société dédiée, son organigramme, ses moyens matériels, techniques, financiers, humains et ses statuts doivent être soumis à examen et accord préalable de la CALL. Tous les éléments juridiques et économiques (statuts, attestation de création, garanties, protocole de valorisation des flux, etc.), approuvés par l'autorité en charge de l'exécution du contrat, doivent figurer au dossier qui est soumis à l'assemblée délibérante de la CALL pour décider du transfert du contrat.

L'ensemble des éléments juridiques et économiques relatifs à CALLEO, société dédiée à l'exécution du contrat de délégation du service public d'eau potable de la CALL, ont été portés à l'approbation du Conseil communautaire.

Considérant que les stipulations contractuelles prévoient que la société dédiée se substitue à l'attributaire pour l'exécution du contrat, il y a lieu de modifier le contrat à cette fin.

Les articles L. 3135-1 4° et R. 3135-6 1° du Code de la commande publique permettent d'apporter des modifications à un contrat de concession lorsqu'un nouveau concessionnaire se substitue à celui auquel l'autorité concédante a initialement attribué le contrat de concession, notamment en application d'une clause de réexamen prévue par le contrat.

Aussi, conformément aux articles L. 3135-1 4° et R. 3135-6-1 du Code de la commande publique et en application de l'article 8 du Contrat, il y a lieu de modifier le contrat pour acter de la substitution de la société dédiée CALLEO à la société VEOLIA Eau – COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX en tant que délégataire du service public de production et de distribution d'eau potable de la CALL, objet du présent avenant.

Le présent avenant n'a pas d'incidence financière.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 04/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à signer avec Véolia Eau et CALLEO, l'avenant 1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service public d'eau potable.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **54 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 54**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### **Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### **Absent(s) excusé(s) : 16**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D20

## DEVELOPPEMENT DURABLE

\*\*\*\*\*

### **Elaboration du plan pluriannuel de restauration et d'entretien du Surgeon, de la Fontaine de Bray et du Flot de Wingles Convention de délégation de Maitrise d'ouvrage CALL/SYMSAGEL**

Le Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien du Surgeon, de la Fontaine de Bray et du Flot de Wingles a fait l'objet d'un arrêté préfectoral portant Déclaration d'Intérêt Général (DIG) le 2 avril pour une durée de 5 ans. La DIG arrivera ainsi à son terme le 1er avril 2026. Une nouvelle demande doit donc être déposée afin de poursuivre les actions d'entretien et de restauration engagées.

Par ailleurs, en application du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie, les collectivités compétentes en matière de GEMAPI doivent désormais cartographier l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) dans les bassins versants à enjeux.

Le bassin versant étant concerné par deux intercommunalités, la CALL et la CABBALR, il est proposé, afin de garantir la cohérence hydrographique des interventions, de déléguer au SYMSAGEL l'élaboration de cette nouvelle étude. Celle-ci comprendra l'élaboration du nouveau PPRE complet (entretien et restauration) avec cartographie de l'EBF des cours d'eau du Surgeon, de la Fontaine de Bray et du Flot de Wingles ainsi que l'élaboration d'un PPRE uniquement pour le programme d'entretien pour les fossés des 4 Hallots, des Filatiers et d'Elvaut.

Les dépenses relatives à cette prestation pourront faire l'objet de participations financières de l'Agence de l'Eau à hauteur de 70% et de la Région (FEDER) à hauteur de 10%. Le montant de la prestation globale est estimé, pour la part CALL, à 11 200 € HT.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 04/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la SYMSAGEL et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ayant pour objet la réalisation du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien du Surgeon, de la Fontaine de Bray et du Flot de Wingles.

**Autorise** le paiement afférent au SYMSAGEL pour un montant estimé de 11 200 € HT.

**Précise** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025 sur l'imputation : Budget 01/Fonctionnement/LC 11395.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **54 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 54**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### **Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### **Absent(s) excusé(s) : 16**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D21

## DEVELOPPEMENT DURABLE

\*\*\*\*\*

### **Programme érosion du bassin versant de Givenchy-en-Gohelle Enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général**

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée par délibération du Conseil Communautaire du 12 juin 2024 dans un programme d'actions afin de limiter les phénomènes érosifs et le ruissellement agricole, sur la commune de Givenchy-en-Gohelle.

Ce programme a permis :

- de définir le scénario d'aménagement d'ouvrages d'hydraulique douce, validé en Conseil du 12 juin 2024,
- de finaliser la négociation de ces aménagements avec les exploitants et propriétaires de parcelles concernées par la signature d'une convention tripartite.

Ce scénario d'aménagement doit maintenant faire l'objet d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) afin de permettre à la CALL d'entreprendre l'exécution et l'exploitation de ces ouvrages.

Le dossier de DIG finalisé a été déposé en Préfecture le 30 novembre 2024 et validé. Il convient maintenant d'arrêter la version définitive du dossier conformément au code de l'Environnement.

Le caractère d'Intérêt Général du programme érosion du bassin versant de Givenchy-en-Gohelle sera prononcé par décision préfectorale à l'issue d'une enquête publique menée par l'Etat à la demande de la CALL.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 04/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à :

- Arrêter la composition de la version définitive du dossier de DIG,
- Solliciter le Préfet afin d'ouvrir l'enquête publique préalable à la DIG,
- Signer tout document concernant la procédure.

**Précise** que les crédits nécessaires, sont prévus au budget 2025 sur l'imputation : Budget général/Fonctionnement/LC 11500 et 11403.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **54 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 54

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 16

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D22

## DEVELOPPEMENT DURABLE

\*\*\*\*

### **Convention pour la fourniture d'eau en gros du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin Avenant n°1**

Par délibération (D13) du Conseil Communautaire du 12/05/2022, la CALL a signé avec le Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys (SMAEL) une convention pour la fourniture d'eau en gros dans laquelle VEOLIA-CGE est également signataire, en tant que délégataire de la CALL.

A compter du 1er avril 2025, la délégation du service public de production d'eau de la CALL est attribuée à la société CALLEO, filiale de VEOLIA-CGE.

Il convient donc de modifier les termes de la convention suivant cette substitution. Les autres clauses demeurent inchangées.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 04/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention pour la fourniture d'eau en gros du SMAEL à la CALL.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **54 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 54**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### **Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### **Absent(s) excusé(s) : 16**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D23

## DEVELOPPEMENT DURABLE

\*\*\*\*

### Candidature à l'AMI Solidarités Alimentaires 2025 de la DRAAF Hauts-de-France

La Communauté d'Agglomération Lens Liévin porte une stratégie de transition environnementale et sociale de son Système alimentaire territorial durable (SATD).

Ce projet a obtenu une première reconnaissance de l'Etat en tant que Projet Alimentaire Territorial (PAT) de niveau 1, puis de niveau 2 pour la période 2024-2029, sur la base de la dynamique de gouvernance et des résultats obtenus.

Au sein du SATD, la CALL et ses partenaires œuvrent sur la thématique de la précarité alimentaire, ce qui a conduit, par exemple, à la mise en place :

- d'épiceries solidaires de produits locaux et durables, dans les quartiers prioritaires, par l'association VRAC
- de 4 groupements d'achats en 2024, qui représentent 27 épiceries éphémères dans 4 quartiers, pour 753 commandes d'habitants.

Favoriser la production et la consommation de produits locaux, durables, sains, accessibles et sécurisés est un véritable défi. Le taux de pauvreté est de 23,8 % sur le territoire (contre 17,2 % en Hauts de France – pourtant 2e région la plus exposée en France métropolitaine). Les moins de 30 ans sont particulièrement concernés ainsi que les quartiers prioritaires.

Consciente de ces enjeux, la DRAAF Hauts-de-France, a ouvert un Appel à Manifestation d'intérêt « Solidarités Alimentaires » à destination des PAT (en particulier ceux concernés par l'ERBM) pour soutenir les collectivités en ingénierie : c'est-à-dire, co-financer le recrutement d'une personne à temps plein pendant 2 ans, sur le sujet de la précarité alimentaire, pour renforcer les actions et amplifier leurs impacts. Cette personne pourra bénéficier d'une année de formation par la DRAAF, coordonnée par le CERDD.

Il est donc proposé de solliciter un cofinancement de la DRAAF Hauts-de-France à hauteur de 90%, soit 80 000 € sur 2 ans (c'est à dire 40 000 € en 2026 et 40 000 € en 2027) au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « Solidarités alimentaires » de juin 2025.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à signer la convention d'exécution avec la DRAAF Hauts-de-France, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

**Autorise** le Président à percevoir la subvention de la DRAAF Hauts-de-France.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D24

## DEVELOPPEMENT SOCIAL

\*\*\*\*

### Entrée au Conseil de Surveillance de la SCIC Le Toit Commun

En devenant sociétaire de la SCIC « Le Toit commun », par délibération n° C220623\_D19 du 22 juin 2023, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé de participer au projet développé par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif et de contribuer à faire de ce lieu une véritable vitrine de l'Economie Sociale et Solidaire du territoire.

Le Toit Commun présente des exigences élevées en matière d'Economie Sociale et Solidaire. Véritable Maison de l'ESS du territoire de la CALL, il est aussi le lieu d'accueil et d'accompagnement de porteurs de projet, et permet l'émergence et la mise en œuvre de nouvelles initiatives citoyennes au bénéfice du territoire.

Le Toit Commun, qui renouvelle chaque année ses instances lors de son Assemblée Générale, a proposé à la CALL d'intégrer le Conseil de Surveillance de la SCIC. Le travail collaboratif effectué ensemble depuis plusieurs années concernant le développement de l'ESS sur le territoire trouve sa suite logique dans la participation de la CALL à cette instance qu'est le Conseil de Surveillance.

Le conseil de surveillance est chargé de définir la stratégie de la SCIC, et de contrôler la gestion exercée par les membres du directoire dont il fixe la rémunération. Il dispose de tous les pouvoirs nécessaires pour effectuer les vérifications qui lui semblent opportunes et il peut exiger la communication de tous les documents utiles à sa mission, mais il n'est pas habilité à faire lui-même des actes de gestion.

Le directoire est tenu de remettre au conseil de surveillance les documents que celui-ci demande dans un délai de 15 jours.

Par ailleurs, le conseil de surveillance présente à chaque assemblée générale ordinaire les remarques qu'il est conduit à formuler sur le rapport de gestion du directoire et sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance se réunit 3 ou 4 fois par an, en journée, durant une demi-journée.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 06/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** l'entrée de la CALL dans le Conseil de surveillance de la SCIC Le Toit Commun, sise 15 rue Lanoy à LENS (62300).

**Décide** de désigner Monsieur Ludovic GAMBIEZ, conseiller délégué à l'ESS, comme représentant de la collectivité au sein du Conseil de Surveillance du Toit Commun.

**Autorise** le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette entrée dans le Conseil de surveillance de la SCIC Le Toit Commun

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D25

## DEVELOPPEMENT SOCIAL

\*\*\*\*

### **Appel à projets 2026 "Soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal"**

Vu les articles L.1611-4, L.5211-1, L.5216-5 du CGCT,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

De par sa volonté de conduire une politique culturelle dynamique et attractive favorisant l'accès de ses habitants à une offre artistique, patrimoniale et événementielle pluridisciplinaire et qualifiée, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a mis en place au cours de l'année 2022, un appel à projets à destination des associations portant sur le soutien de manifestations et des projets culturels gratuits qui présentent un intérêt et un rayonnement sur le territoire communautaire.

Cette opération a permis de soutenir cinq projets en 2022, quatre projets en 2023, onze projets en 2024 et douze projets au titre de l'année en cours. Aussi, il apparaît pertinent de reconduire ce dispositif et accompagner les projets se déroulant entre le 1er janvier et le 31 décembre 2026.

En lien étroit avec les communes, les objectifs de l'agglomération sur cette opération sont multiples :

- Renforcer l'accessibilité au plus grand nombre d'une offre culturelle de qualité,
- Rechercher une cohérence à l'échelle intercommunale,
- Veiller à l'équilibre territorial,
- Asseoir son identité de territoire innovant.

Un jury présidé par la Vice-Présidente aux dynamiques culturelles appréciera les projets déposés en considérant notamment :

- Le rayonnement du projet,
- Le caractère structurant des propositions artistiques et/ou culturelles,
- La qualité des partenariats,
- Les modalités d'accès à l'art et à la culture notamment pour ce qui est des publics cibles que sont les moins de 25 ans et les familles,
- Le positionnement du projet au regard de la volonté de l'agglomération de permettre à ses habitants de découvrir l'offre culturelle sous toutes ses formes,
- La rigueur budgétaire (budget prévisionnel cohérent avec le dimensionnement de l'opération – mobilisation de partenaires autres que les soutiens institutionnels (mécénat).

Concernant le calendrier de mise en place de l'appel à projets, celui-ci se déroulera sur 2 sessions distinctes. Une première session sera opérée pour accompagner les associations dont les projets se dérouleront soit tout au long de l'année 2026, soit durant le premier semestre de l'année (du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin). La seconde session quant à elle, s'adressera aux associations dont les projets se dérouleront sur le second semestre de l'année (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre). Les dates des différentes étapes du dispositif sont à retrouver dans le cahier des charges.

Pour les modalités de soutien, il est proposé que la CALL alloue une enveloppe globale prévisionnelle de 100 000 €, et accompagne les projets à hauteur de 50 % maximum assortis d'un plafonnement à 15 000 € ; les projets devront afficher a minima un budget prévisionnel de 10 000 € ; les communes hôtes devront accompagner les projets sur un volume financier équivalent à celui de la CALL (l'addition des soutiens accordés par les communes mobilisées sur l'opération devra être identique à celui octroyé par l'agglomération).

Les projets soutenus ne pourront faire l'objet d'aucun autre soutien financier communautaire. De même, un engagement de la CALL dans l'année correspondante ne signifie pas pérennisation de l'aide les années suivantes.

Il est proposé de mettre en place cet appel à projets à l'appui du cahier des charges repris en annexe de la présente délibération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 06/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Permettre** le lancement de l'appel à projets « Soutien aux manifestations et projets artistiques et culturels d'intérêt intercommunal » pour l'année 2026.

**Approuve** le cahier des charges relatif à l'appel à projets « Soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal » ci-annexé.

**Précise** que les crédits nécessaires d'un montant de 100 000 € feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2026 sur l'imputation budget Principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 8676.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D26

## DEVELOPPEMENT SOCIAL

\*\*\*\*

### **Accompagnement financier au développement de la Classe à Horaires Aménagés "Musique et Création" - 2025**

Après un partenariat concerté et ayant montré toute sa pertinence dans le cadre de co-interventions pédagogiques pour l'« A(R)TELIER ÉLECTRO », depuis la rentrée 2023, le collège Michelet et le Conservatoire à Rayonnement Municipal Frédéric Chopin de Lens ont pu bénéficier, grâce à l'appui du Rectorat et aux soutiens du département du Pas-de-Calais et de la CALL, de l'ouverture aux élèves de 6ème d'une Classe à Horaires Aménagés (CHA) « Musique et Création » sur l'année scolaire 2023/2024, puis d'étendre ce dispositif aux élèves de 6ème et de 5ème sur l'année scolaire 2024/2025. Cette classe instrumentale axée sur la création et le numérique au travers de dispositifs pédagogiques innovants a permis l'accès, pour une session d'une vingtaine d'élèves, aux pratiques artistiques actuelles.

Forte de son succès et dans un souci de continuité pédagogique, l'année scolaire 2025/2026 sera ouverte aux 6ème, aux 5ème, et aux 4ème, puis à tous les cycles dès la rentrée 2026/2027. Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, seul le Conservatoire à Rayonnement Municipal est classé et peut donc ouvrir une CHA. Ce parcours est dérogatoire à la carte scolaire, le critère de résidence n'étant pas pris en compte dans la sélection, elle est ouverte sur appréciation aux jeunes du territoire intéressés par le dispositif.

Cette Classe à Horaires Aménagés s'entend :

- Ouverte à tous : pratiquants comme débutants,
- Novatrice, intégrant les possibilités offertes par les évolutions numériques,
- Aux objectifs multiples et interdépendants permettant de développer des compétences artistiques, techniques et scientifiques, de renforcer et étoffer les moyens d'expression et de communication de chacun dans le cadre d'une aventure collective.

L'enseignement musical entre l'établissement scolaire et de pratique artistique s'y équilibre comme suit :

- Le conservatoire de Lens : Choeur et formation de l'oreille, rythme et corps, pratique collective et création, pratique instrumentale,
- Le collège Michelet : Musique et Numérique

La poursuite du dispositif CHA contribue à la qualification des publics bénéficiaires et au rayonnement du territoire hôte. En effet, ce dispositif de haute tenue est développé avec parcimonie eu égard à l'exigence du dossier déposé pour obtenir l'accord quant à sa mise en œuvre. A l'échelle du Département, seuls les conservatoires d'Arras, Boulogne-sur-Mer, Calais et Saint-Omer disposent d'une CHA (uniquement en pratique vocale). Au cœur de l'Agglomération, la proposition d'un tel parcours dérogatoire offre aux jeunes adolescents du territoire un choix supplémentaire d'orientation sans nécessité de mobilité lointaine.

Pour déployer ce dispositif, la commune doit continuer à renforcer son équipe pédagogique, procéder à des investissements complémentaires (instruments, partitions, réaménagement des espaces).

Pour sa part, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture, se donne pour objectif ambitieux la généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des jeunes de son territoire en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours en la matière, mais aussi à leur pratique.

Considérant l'intérêt de la démarche pour le territoire et plus précisément pour les familles et les jeunes, il est proposé d'accorder un soutien financier de 36 500 € sur un budget prévisionnel de 73 000 € (soit 50 %) pour trois niveaux.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 06/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Attribue** une subvention à hauteur de 36 500 € à la ville de Lens, sise 17 bis Place Jean Jaurès – 62300 Lens, pour poursuivre le déploiement d'une Classe à Horaires Aménagés « Musique et Création » au titre de l'année scolaire 2025/2026 – sessions de 6ème, de 5ème et de 4ème.

**Autorise** le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 36 500 € sont prévus au budget 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D27

## DEVELOPPEMENT SOCIAL

\*\*\*\*

### **Reconduction du dispositif Influenceurs du Grand Ecran Comité de programmation audiovisuelle**

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin poursuit sa politique d'éducation au cinéma et aux images à destination première des jeunes. Celle-ci s'apparente à une véritable forme d'enseignement et d'initiation nécessaire, à ce moment même où les enfants sont exposés de façon précoce et en surabondance aux écrans et à leurs contenus souvent peu adaptés.

Elle affirme ainsi son ambition de porter des événementiels à rayonnement intercommunal, mener une politique d'éducation au cinéma et aux images ambitieuse et novatrice, proposer une offre appropriée et attractive et enfin sensibiliser les plus jeunes et leurs familles pour une meilleure appréhension des techniques et thématiques traitées.

Les différents comités techniques organisés avec les partenaires cinéma de proximité ont mis en exergue la baisse de la fréquentation de leurs équipements par les adolescents. Au regard de ce constat, s'est manifestée la volonté de mettre en place une action spécifique en leur faveur s'inscrivant dans une temporalité plus longue, afin de proposer, précisément à ce public, un accompagnement de qualité dans lequel il pourra découvrir, s'épanouir et s'engager pour devenir l'ambassadeur de sa propre génération.

Ainsi, dans le cadre du dispositif « Les mioches au cinoche », la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a souhaité encourager en 2024-2025 la constitution d'un Comité de programmation de jeunes adolescents, en vue de l'élaboration d'un programme, dédié à l'audiovisuel (courts-métrages, films d'animations, documentaires, ...) conçu par et pour le jeune public.

Cette démarche expérimentale, du fait de son caractère unique en Région (prise en exemple lors des journées professionnelles de l'association De la suite dans les Images), avait pour but de sensibiliser les jeunes à la découverte de productions audiovisuelles de qualité et adaptées à l'évolution émotionnelle des enfants et des adolescents. Le rôle d'ambassadeur, qui a été confié aux jeunes, a mis en exergue la motivation et l'assiduité de certains jeunes, leur capacité à se projeter comme « programmeur » en saisissant toute la complexité de la mission. Enfin, l'initiative a favorisé l'écoute, le dialogue et la découverte de structures culturelles et cinématographiques du territoire.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'engage à poursuivre la démarche pour une seconde édition en 2025-2026, constituée de nouveaux volontaires, mais aussi des jeunes ayant déjà profité de la première session, tels des « parrains » chargés d'accompagner les nouveaux membres du dispositif « Influenceurs du Grand Ecran ».

Sont éligibles à ce programme :

- Des jeunes de 13 à 17 ans (de la 4ème à la Terminale), issus du territoire de la CALL, encadrés par une structure (groupes classes, CAJ, centres sociaux, missions locales, associations, ...) ou agissant dans le cadre d'une démarche individuelle volontaire (accord parental à justifier),
- Le groupe sera constitué de 15 à 20 jeunes maximum et leurs encadrants.

Le service Développement Culturel de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin, en partenariat avec les cinémas Jacques Prévert de Harnes, Le Familia à Avion, le Centre Culturel Arc-en-Ciel de Liévin et la Scène du Louvre-Lens, propose au groupe un programme d'activités comprenant :

- Des visites et rencontres dans les structures culturelles du territoire,
- Des prévisualisations cinématographiques encadrées par des professionnels de l'audiovisuel,
- Des invitations pour des projections sur le territoire et des ateliers pédagogiques et créatifs.

Pour faciliter le suivi du programme d'activités, le service Développement Culturel :

- S'acquittera auprès des structures partenaires de proximité des accréditations donnant accès aux projections et diverses actions de médiations pertinentes dans le cadre de l'acculturation des jeunes,
- Prendra en charge les titres de transport et les défraiements repas dans le cadre d'événements à la journée.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 06/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** la reconduction du dispositif Influenceurs du Grand Ecran, par le maintien d'un Comité de programmation « jeune » dans le cadre des initiatives portées par la CALL en matière d'éducation à l'image, et l'accompagnement des adolescents sélectionnés en favorisant leur participation à des actions pédagogiques se déroulant dans les structures culturelles et audiovisuelles du territoire.

**Décide** la prise en charge des frais à engager dans cette démarche à hauteur maximale de 150 € par jeune de octobre 2025 à juin 2026.

**Autorise** le Président, ou toute personne déléguée, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 000 € seront prévus au Budget Primitif 2026 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 9968.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 56**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

**Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

**Absent(s) excusé(s) : 14**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX

C190625\_D28

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Convention de mandat pour la restructuration, rénovation et le réaménagement de l'ancien LEADER PRICE de la commune d'Avion**

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation du patrimoine public et d'accompagnement de projets communaux.

C'est à travers son Schéma de Mutualisation par délibérations en date du 28 novembre 2019 et du 23 septembre 2021, que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a créé un service commun nommé « service commun de la transition durable et d'aide aux communes » afin de rassembler les moyens nécessaires à l'accompagnement de la réalisation d'un programme ambitieux de réhabilitation énergétique des bâtiments publics du territoire (communaux et intercommunaux) et d'aides aux communes dans la réalisation de leurs projets de développement.

Les missions du service commun de la transition durable et d'aides aux communes proposent deux accompagnements distincts et spécifiques :

- Assistance et ingénierie pour la transition durable et d'aide aux communes,
- Assistance et ingénierie complémentaire et spécifique à réalisation d'un projet.

Par délibération du 21 septembre 2023, la commune d'Avion a adhéré au service commun de la transition durable et d'aides aux communes pour une durée de 3 ans à compter de la signature de la convention cadre.

La commune d'Avion souhaite réaliser une restructuration de l'ancien Leader Price aujourd'hui propriété de la commune pour y affecter différentes activités (Restauration scolaire et solidaire, cabinets médicaux, commerces...). Le bâtiment est assujéti au décret tertiaire (Loi ELAN) et doit répondre au exigence du décret en terme d'économie d'énergie. Le coût global de cette opération est estimé à 4 536 892,32 € HT soit 5 479 270,79 € TTC (valeur mai 2025) dont 3 521 270 € HT pour les travaux.

Cet accompagnement de la CALL prendra la forme d'un mandat de maîtrise d'ouvrage que souhaite lui confier la commune d'Avion, afin que la CALL puisse agir au nom et pour le compte de la ville concernant le suivi de la rénovation énergétique de cet équipement.

La durée prévisionnelle du mandat sera de 36 mois, à compter de sa date de notification. Cette durée comprend les délais d'études, d'obtention des autorisations administratives, de réalisation des ouvrages jusqu'à leur réception.

Cet accompagnement se fera dans le cadre du service commun transition durable et aide aux communes auquel la Commune d'Avion a adhéré le 21 Septembre 2023 et au titre de l'assistance et ingénierie complémentaire et spécifique.

Conformément aux dispositions de l'article 4-B de la convention-cadre du service commun transition durable et aide aux communes du 29 septembre 2023, la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun pour l'accompagnement au projet de restructuration, de rénovation et réaménagement de l'ancien Leader Price est de 63 360 € soit 21 120 €/an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** la signature de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et ses éventuels avenants donnée par la commune d'Avion à la Communauté d'Agglomération au titre de l'assistance et ingénierie complémentaire ainsi que l'ensemble des marchés qui seront passés, dont les marchés de travaux, afférents au mandat de maîtrise d'ouvrage.

**Autorise** le Président à signer l'avenant pour le transfert du marché de maîtrise d'oeuvre, relatif au projet de restructuration et de rénovation de l'ancien Leader Price pour l'ensemble des prestations afférents au mandat de maîtrise d'ouvrage donné par la commune d'Avion à la Communauté d'agglomération.

**Fixe** le montant de la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun de la mission à 63 360 € soit un versement de 21 120 €/an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans.

**Précise** que les crédits pluriannuels nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2025 sur l'imputation : Budget Principal/ Investissement/ Programme T-MANDAT :

- Dépenses sur opération 23D15987/ Ligne de crédit 11915/ Chapitre 458141
- Recettes sur opération 23D15988/ Ligne de crédit 11916/ Chapitre 458241.

**Précise** que la participation financière spécifique complémentaire sera versée sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 11883.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 56**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### **Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### **Absent(s) excusé(s) : 14**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D29

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Convention de mandat pour la construction du restaurant scolaire intergénérationnel de la commune de Noyelles-sous-Lens**

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation du patrimoine public et d'accompagnement de projets communaux.

C'est à travers son Schéma de Mutualisation par délibérations en date du 28 novembre 2019 et du 23 septembre 2021, que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a créé un service commun nommé « service commun de la transition durable et d'aide aux communes » afin de rassembler les moyens nécessaires à l'accompagnement de la réalisation d'un programme ambitieux de réhabilitation énergétique des bâtiments publics du territoire (communaux et intercommunaux) et d'aides aux communes dans la réalisation de leurs projets de développement.

Les missions du service commun de la transition durable et d'aides aux communes proposent deux accompagnements distincts et spécifiques :

- Assistance et ingénierie pour la transition durable et d'aide aux communes,
- Assistance et ingénierie complémentaire et spécifique à réalisation d'un projet.

Par délibération du 18 mai 2022, la commune de Noyelles-sous-Lens a adhéré au service commun de la transition durable et d'aides aux communes pour une durée de 3 ans à compter de la signature de la convention cadre.

La commune de Noyelles-sous-Lens souhaite construire un restaurant scolaire intergénérationnel. Le coût global de cette opération est estimé à 3 388 334,16 € HT soit 4 084 001 € TTC (valeur mai 2025) dont 2 520 000 € HT pour les travaux et 74 750,86€ d'indemnités liées au concours de maîtrise d'œuvre.

Cet accompagnement de la CALL prendra la forme d'un mandat de maîtrise d'ouvrage que souhaite lui confier la commune de Noyelles-sous-Lens, afin que la CALL puisse agir au nom et pour le compte de la ville concernant le suivi de la réalisation de cet équipement.

La durée prévisionnelle du mandat sera de 36 mois, à compter de sa date de notification. Cette durée comprend les délais d'études, d'obtention des autorisations administratives, de réalisation des ouvrages jusqu'à leur réception.

Cet accompagnement se fera dans le cadre du service commun transition durable et aide aux communes auquel la Commune de Noyelles-sous-Lens a adhéré le 18 mai 2022 et au titre de l'assistance et ingénierie complémentaire et spécifique.

Conformément aux dispositions de l'article 4-B de la convention-cadre du service commun transition durable et aide aux communes du 24 mai 2022, la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun pour l'accompagnement au projet de construction du restaurant scolaire intergénérationnel de Noyelles-sous-Lens est de 45 540 € soit 15 180€ étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** la signature de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et ses éventuels avenants donnée par la commune de Noyelles-sous-Lens à la Communauté d'Agglomération au titre de l'assistance et ingénierie complémentaire ainsi que l'ensemble des marchés qui seront passés, dont les marchés de travaux, afférents au mandat de maîtrise d'ouvrage.

**Fixe** le montant de la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun de la mission à 45 540 € soit un versement de 15 180 €/an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans.

**Autorise** le Président à signer l'avenant pour le transfert du marché d'assistant maîtrise d'ouvrage, relatif au projet de construction du restaurant intergénérationnel pour l'ensemble des prestations afférents au mandat de maîtrise d'ouvrage donné par la commune de Noyelles-sous-Lens à la Communauté d'agglomération.

**Précise** que les crédits pluriannuels nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2025 sur l'imputation : Budget Principal/ Investissement/ Programme T-MANDAT :

- Dépenses sur opération 23D15987/ Ligne de crédit 11915/ Chapitre 458141
- Recettes sur opération 23D15988/ Ligne de crédit 11916/ Chapitre 458241.

**Précise** que la participation financière spécifique complémentaire sera versée sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 11883.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D30

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Loison-sous-Lens : mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réfection de trottoirs et voiries - Rue de Lille et Lorthoïs dans le cadre du développement de l'entreprise NEXANS**

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) s'est engagée dans la mutualisation d'ingénierie et d'accompagnement de projets communaux.

C'est à travers son Schéma de Mutualisation par délibérations en date du 28 novembre 2019 et du 23 septembre 2021, que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a créé un service commun nommé « service commun de la transition durable et d'aide aux communes » afin de rassembler les moyens nécessaires à l'accompagnement de la réalisation d'un programme ambitieux de réhabilitation énergétique des bâtiments publics du territoire (communaux et intercommunaux) et d'aides aux communes dans la réalisation de leurs projets de développement et d'aménagement.

Les missions du service commun de la transition durable et d'aides aux communes proposent 2 accompagnements distincts et spécifiques :

- Assistance et ingénierie pour la Transition durable et d'aide aux communes,
- Assistance et ingénierie complémentaire et spécifique à réalisation d'un projet.

Par délibération du 1<sup>er</sup> mars 2022, la commune de Loison-sous-Lens a adhéré au service commun de la transition durable et d'aides aux communes

Dans le cadre des travaux nécessaire au développement de l'entreprise NEXANS et notamment au renforcement de l'alimentation en gaz, la Ville de Loison-sous-Lens souhaite réfectionner les trottoirs de la rue de Lille, et la voirie de la rue Lorthoïs. Le coût global de cette opération est estimé à 150 000,00€ HT (valeur mai 2025).

Cet accompagnement de la CALL prendra la forme d'un mandat de maîtrise d'ouvrage afin que la CALL puisse agir au nom et pour le compte de la ville,

La durée prévisionnelle du mandat sera de 18 mois, à compter de sa date de notification. Cette durée comprend les délais d'études, d'obtention des autorisations administratives, de réalisation des ouvrages jusqu'à leur réception.

Cet accompagnement se fera dans le cadre du service commun « transition durable et aide aux communes » auquel la commune de Loison-sous-Lens a adhéré le 1er mars 2022 et au titre de l'Assistance et ingénierie complémentaire et spécifique.

Conformément aux dispositions de l'article 4-B de la convention cadre du service commun « transition durable et aide aux communes » du 1 mars 2022, la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun pour l'accompagnement au projet de réfection des trottoirs et voiries des rues de Lille et Lorthoïs à Loisons-sous-Lens est de 4 290 € soit 2 145 €/an étendue sur la durée de la mission à savoir sur 2 exercices.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** la signature de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et ses éventuels avenants donnée par la commune de Loison-sous-Lens à la Communauté d'agglomération ci-annexée au titre de l'assistance et ingénierie complémentaire.

**Fixe** le montant de la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun de la mission à 4 290 € soit un versement de 2 145 €/an étendue sur la durée de la mission à savoir sur 2 exercices

**Autorise** la signature de l'ensemble des marchés et des avenants.

**Précise** que les crédits pluriannuels nécessaires seront prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Programme T-MANDAT sur les chapitres 458140 (dépenses) et 458240 (recettes).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D31

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Lens : Modification de la désignation d'un conseiller communautaire au sein de la commission développement social

Le Conseil communautaire a, par délibération du 7 juillet 2020, décidé de constituer quatre commissions :

- Attractivité du Territoire,
- Développement Durable,
- Développement Social,
- Ressources et Moyens,

et fixé, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, leur composition.

Ces commissions ont pour mission d'analyser les politiques actuelles dans leurs domaines de compétence respectifs, de proposer des inflexions ou la création de nouvelles politiques.

Suite au décès de M. Dominique REAL, il y a lieu de modifier la composition de la Commission Développement Social et d'y installer M. Thibault GHEYSENS.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Désigne**, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle :

-M. Thibault GHEYSENS au sein de la Commission Développement Social

La liste est ainsi modifiée :

#### - Commission chargée du Développement Social : 22 membres

|    | NOMS PRÉNOMS             |
|----|--------------------------|
| 1  | AIT-ABDERRAFII Latifa    |
| 2  | BAVAY Alain              |
| 3  | BUISSETTE Christelle     |
| 4  | CECAK Jean-François      |
| 5  | COLLART Virginie         |
| 6  | CORRE Hélène             |
| 7  | DEMEYERE Martine         |
| 8  | DOUTREMEPUICH Bernadette |
| 9  | GAMBIEZ Ludovic          |
| 10 | GHEYSENS Thibault        |
| 11 | GUFFROY Joachim          |
| 12 | JACKOWSKI Henri          |
| 13 | KRUSZKA Daniel           |

|    |                           |
|----|---------------------------|
| 14 | LEVANT Agnès              |
| 15 | LOUBAT Caroline           |
| 16 | MEGUEULLE-MANIER Nathalie |
| 17 | MOMPEU Louis              |
| 18 | PLOUVIER Ludivine         |
| 19 | POISSANT Laurent          |
| 20 | SADOUNE Samia             |
| 21 | TOULOUSE Françoise        |
| 22 | VERNACK Christelle        |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 56**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### **Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### **Absent(s) excusé(s) : 14**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D32

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Estevelles et Lens : Modification de la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le IV. de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dispose qu'« est créée entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ».

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle se réunit dès lors qu'une compétence est transférée et est mobilisée à chaque nouveau transfert de charge, quelque soit son montant.

Par délibération du Conseil du 24 septembre 2020, le Conseil Communautaire a décidé que la CLECT serait composée d'un représentant et d'un suppléant pour chaque commune membre de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

A la suite des élections municipales d'Estevelles et du décès d'un Conseiller Municipal de Lens, il convient de modifier la composition des membres de la CLECT pour les communes d'Estevelles et Lens.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Désigne** les membres pour les communes d'Estevelles et de Lens à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées comme suit :

| COMMUNE    | TITULAIRE            | SUPPLÉANT            |
|------------|----------------------|----------------------|
| ESTEVELLES | Mme Martine CHWICKO  | M. Marc THOLLIEZ     |
| LENS       | M. Thibault GHEYSENS | M. Thierry DAUBRESSE |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D33

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : association locale**

Le Conseil Communautaire a, par délibération du 9 juillet 2020, décidé de modifier la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et désigné dans le respect de la législation en vigueur, des représentants pour l'assemblée délibérante et associations locales.

Cette commission a pour mission d'examiner entre autres, les rapports et bilans établis par les Délégués de Service Public, le prix et la qualité du service public d'eau potable sur les services d'assainissement, les régies en autonomie financières, ....

Suite à la demande par courrier de l'UFC Que Choisir de l'Artois, il y a lieu de modifier la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Désigne** à la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'association locale UFC Que Choisir de l'Artois :

- M. Jean-Pierre LHERMITE, titulaire,
- M. Daniel ROBILLARD, suppléant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 56**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### **Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### **Absent(s) excusé(s) : 14**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D34

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Modification de la représentation de la Communauté d'agglomération à Artois Mobilités

Il y a lieu de procéder au remplacement de M. Dominique REAL, décédé le 27 mars 2025, au sein du Syndicat Artois Mobilités.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Désigne** M. Thibault GHEYSENS, délégué titulaire au sein du Syndicat Mixte Artois Mobilités.

La composition de la structure est ainsi modifiée :

| Structures                                                                             | Titulaires                                                                                                                                                 | Suppléants                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Syndicat Mixte Artois Mobilité</b><br><br><b>(7 titulaires et<br/>7 suppléants)</b> | M. Laurent DUPORGE<br>M. Alain DUBREUCQ<br>M. Thibault GHEYSENS<br>M. Daniel KRUSZKA<br>M. Pierre CHERET<br>M. Abdeljalil IDYOUSSEF<br>Mme Martine CHWICKO | M. Alain BAVAY<br>Mme Samia SADOUNE<br>M. Stéphane SIKORA<br>M. Joachim GUFFROY<br>M. Bruno TRONI<br>M. Laurent DUCAMP<br>Mme Nadine DUCLOY |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 56**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### **Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### **Absent(s) excusé(s) : 14**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D35

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Conseil d'Administration de la SAC PETRAM - Désignation d'un représentant

La SA PETRAM, sise 612 rue de la chaude rivière – 59800 LILLE, a sollicité la Communauté d'Agglomération pour qu'elle soit membre de son conseil d'administration. Cette société est une société de coopération constituée des trois bailleurs sociaux que sont Sia Habitat, SIGH (Société Immobilière du Grand Hainaut) et SA HLM de l'Oise.

Les sociétés de coopération ont été créées par la loi Elan (Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique) du 23 novembre 2018 afin de mettre en œuvre l'obligation de regroupement des organismes HLM n'atteignant pas le seuil de 12000 logements gérés, obligation posée par ce même texte.

L'objet de cette structure consistera notamment à élaborer le cadre stratégique patrimonial et le cadre stratégique d'utilité sociale commun prévu à l'article L 423-1-1 du Code de la construction et de l'habitat, de définir la politique technique des associés, de définir et mettre en œuvre une politique d'achat des biens et services hors investissements immobiliers, développer une unité identitaire des associés et de définir les moyens de communication.

Les statuts des sociétés de coopération prévoient notamment que les collectivités d'implantation situées dans leur périmètre soient membres de leur conseil d'administration, chacune détenant à ce titre une voix consultative. Ainsi, la CALL étant située dans le périmètre de Sia Habitat, elle doit donc siéger au sein du conseil d'administration de la SA PETRAM.

Les statuts de cette dernière ont été approuvés en assemblée générale extraordinaire du 09 décembre 2024. Le mandat de chaque membre du Conseil d'Administration est d'une durée de 6 ans, renouvelable dans les conditions fixées à l'article 9 des statuts joints à la présente délibération.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante de désigner un représentant de la collectivité pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SA PETRAM.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Désigne** Monsieur Sylvain ROBERT représentant au sein du Conseil d'Administration de la société de coopération SA PETRAM sise 612 rue de la chaude rivière – 59800 LILLE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D36

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*\*

### **Création d'un poste permanent à temps complet de Référent technique des réseaux et systèmes informatiques pour la Direction des Systèmes d'Informations et du Numérique**

Vu les articles L313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois à temps complet,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet d'un référent technique des réseaux et systèmes informatiques,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin regroupe 36 communes. Elle exerce des compétences qui sont à la fois stratégiques et structurantes pour le territoire et qui impactent directement ses habitants.

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée.

La Direction des Systèmes d'Informations et du Numérique assure un rôle majeur au sein de notre structure.

L'enjeu est aujourd'hui d'ajuster en permanence les ressources, pour répondre d'une part aux sollicitations des effectifs communautaires, et d'autre part préparer la satisfaction des demandes des communes candidates à l'adhésion au service commun mutualisé.

A cela s'ajoute la prise en compte des risques cyber qui nécessitent une vigilance et une sensibilisation des utilisateurs, engendrant une charge supplémentaire non négligeable.

La mise en œuvre de la stratégie d'internalisation des solutions de fonctionnement informatique, requise dans le cadre d'un budget contraint, a permis de la mettre à contribution à travers le catalogue de services mutualisés.

Cependant cette montée en charge nécessite de renforcer l'équipe en place en recrutant un référent technique des réseaux et systèmes informatiques.

Relevant du responsable du service informatique au sein de la Direction des Systèmes d'Informations et du Numérique, le référent technique des réseaux et systèmes informatiques assure, au sein du pôle sécurité et réseaux, l'administration des systèmes ainsi que l'exploitation et la supervision des réseaux.

Il est précisé que :

- Cet emploi relèvera du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, relevant de la catégorie B,
- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,
- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.
- L'agent recruté par contrat devra justifier :
  - De connaissances dans le domaine de compétences,
  - De connaissances liées aux missions du poste,
  - D'autonomie, de rigueur et de pédagogie.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des techniciens territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,
- Le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** de créer le poste permanent à temps complet de référent technique des réseaux et systèmes informatiques dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D37

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Création d'un poste permanent à temps complet d'agent polyvalent pour le crématorium**

Vu les articles L313-1 et L332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois à temps complet,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent polyvalent du crématorium,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin regroupe 36 communes. Elle exerce des compétences qui sont à la fois stratégiques et structurantes pour le territoire et qui impactent directement ses habitants.

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée.

Créé en 1988, le crématorium de Vendin-le-Vieil relève directement de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Originaire des pays anglo-saxons, la crémation est une pratique de plus en plus répandue en France et dans notre agglomération. Désormais plus de la moitié des Français souhaite être crématisée. Les motivations en sont diverses, qu'elles soient écologiques, philosophiques ou sociologiques.

Accompagner les familles dans les périodes de deuil est une des missions de service public de la CALL. Les agents territoriaux du crématorium sont mobilisés à chaque instant pour permettre aux personnes endeuillées de passer ce cap, avec le soutien nécessaire.

Afin de renforcer les effectifs et éviter de recourir systématiquement aux heures supplémentaires pour palier à la hausse constante de l'activité, il est proposé de créer un poste d'agent polyvalent du crématorium qui travaillera à la fois en partie technique et en partie cérémonie.

Il est précisé que :

- Cet emploi relèvera du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, relevant de la catégorie C,

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou des besoins du service ;

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

- L'agent recruté par contrat devra justifier :

De connaissances dans le domaine de compétences et des missions principales du poste,  
D'une expérience recommandée sur ce type d'emploi,  
De la connaissance des outils bureautiques,  
De savoir respecter les procédures, ainsi que savoir prendre la parole en public.

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;

- Le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** de créer le poste permanent à temps complet d'agent polyvalent du crématorium dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 56**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### **Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### **Absent(s) excusé(s) : 14**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D38

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*\*

### Actualisation de différents postes déjà présents au tableau des effectifs

Vu les articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins des services relatifs à la création d'emplois permanents à temps complet identifiés ci-dessous,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants.

La présente délibération a pour but de présenter au Conseil Communautaire pour régularisation différents postes déjà présents au tableau des effectifs, mais n'ayant jamais été délibérés en Conseil jusqu'à présent. Il apparaît ainsi nécessaire, de créer et identifier par délibération, les postes référencés :

- Création d'un emploi permanent à temps complet de soigneur animalier pour la Direction Patrimoine et Cadre de Vie – ouvert sur le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

- Création d'un emploi permanent à temps complet d'agent d'accueil pour la Maison de la Justice et du Droit, au sein de la Direction Cohésion Sociale - ouvert sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Il est précisé que :

- Ces emplois pourront être pourvus par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être occupés par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service.

- Ces contrats seront renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

- Les agents recrutés par contrat devront justifier des pré-requis, diplômes, connaissances et/ou expérience dans le domaine de compétence.

- La rémunération des agents sera calculée par référence aux grilles indiciaires correspondant aux cadres d'emploi référencés et assorties au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité.

- Le Président est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** de créer les postes permanents à temps complet référencés dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D39

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Modification des délibérations relatives à différents postes identifiés au sein des services communautaires – Postes déjà présents au tableau des effectifs**

Vu les articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins des services relatifs aux créations d'emplois permanents à temps complet identifiés ci-dessous,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Vu les délibérations précédemment identifiées,

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants.

La présente délibération a pour but de modifier des délibérations de création de postes actées précédemment par le Conseil Communautaire, afin d'en modifier les fondements juridiques pour permettre d'optimiser et élargir les possibilités de recrutement le cas échéant sur ces postes identifiés et référencés.

La création de ces postes avait été approuvée lors de précédents conseils communautaires.

Une nouvelle délibération est présentée ce jour afin de se conformer au contrôle de légalité qui préconise, dans l'éventualité du recrutement d'agents contractuels sur les postes, de faire mention des articles L313-1 et L332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique en remplacement des articles L313-1, L313-4, L332-14 du Code général de la fonction publique, afin d'élargir les perspectives de recrutement, en ouvrant la possibilité, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire sur le poste, de recruter un agent contractuel pour une période de 3 ans au lieu de 12 mois maximum.

Il est donc proposé de modifier les considérants juridiques des délibérations référencées ci-dessous :

- Délibération D27 du 26 juin 2018, relative à la création de l'emploi de directeur coordination et mutualisation-ouvert sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- Délibération D19 du 24 septembre 2020, relative à la création de l'emploi de chargé de mission ERBM – ouvert sur le cadre d'emploi des attachés ou ingénieurs territoriaux,
- Délibération D63 du 24 mars 2022, relative à la création de l'emploi de chef du service renouvellement urbain- ouvert sur le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux,
- Délibération D15 du 6 juillet 2022, relative à la création de l'emploi de conducteur d'opérations dans le domaine du bâtiment- ouvert sur le cadre d'emploi des techniciens territoriaux,

- Délibération D30 du 22 juin 2023, relative à la création de l'emploi de chef de projet accès au droit, prévention de la délinquance et lutte contre les discriminations- ouvert sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Il est précisé que :

- Ces emplois pourront être pourvus par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service.

- Ces contrats seront renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

- Les agents recrutés par contrat devront justifier des pré-requis, diplômes, connaissances et/ou expérience dans le domaine de compétence.

- La rémunération des agents sera calculée par référence aux grilles indiciaires correspondant aux cadres d'emploi référencés et assorties au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité.

- Le Président est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** de modifier les fondements juridiques des délibérations référencées dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D40

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Apurement de certaines recettes disponibles sur les comptes d'imputation provisoire du comptable public - Budget Annexe Action Economique

Étant entendu que :

- Dans le cadre du partenariat entre les services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), et les services financiers de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, un objectif d'amélioration de la qualité comptable est fixé,
- Le suivi des recettes de fonctionnement et d'investissement, du budget principal et de tous les budgets annexes, entre dans cet objectif global d'amélioration de la qualité comptable,
- A l'exception du cas, prévu par les textes, de la création d'une régie de recettes, les services de l'Etat conservent le monopole du recouvrement des recettes des collectivités locales, et qu'à ce titre, ils perçoivent directement les fonds pour le compte de la Communauté d'Agglomération,
- Il appartient néanmoins aux services financiers de l'agglomération d'émettre les titres de recettes correspondant, afin d'en enregistrer la recette au compte administratif de chaque année, justificatifs à l'appui.

Et étant observé d'autre part que :

- Malgré les recherches des services de l'agglomération, certains justificatifs ne puissent être produits, en appui de recettes perçues par les services de la DDFIP, pour son compte. En conséquence ces recettes, sont restées en attente d'enregistrement aux comptes administratifs successifs de l'agglomération depuis plusieurs années, et parfois au-delà des délais légaux de contestation éventuelle de la créance par le débiteur, ce qui leur confère un caractère définitivement acquis pour la CALL,
- Ces sommes représentent néanmoins un montant cumulé de faible importance au regard du total des recettes perçues annuellement par la CALL, et donc n'ont un impact que de faible importance sur le résultat de clôture de l'exercice au cours duquel elles sont comptabilisées.

Étant enfin convenu, en lien direct avec les services de la DDFIP, et après approbation par délibération prise en Conseil Communautaire, de :

- Procéder à l'apurement de ces sommes en attente de comptabilisation sur le budget annexe Action Économique, pour un montant total de 11 404,56 euros,
- Porter ces mêmes sommes, en recettes au compte administratif de l'année en cours,
- Réserver à la CALL, en cas de contestation ou de remise en cause de la recette par un tiers, la possibilité après étude et si la contestation s'avérait fondée, de procéder à l'inscription des crédits au budget, puis au remboursement des sommes indûment encaissées,

Il est proposé, compte tenu de ce qui précède et par la présente délibération, d'autoriser l'enregistrement en comptabilité sur le budget annexe Action Économique, et en recettes, les sommes reprises ci-après :

| Date       | Objet de la recette                             | Tiers                                                                  | Montant    | Compte d'Attente | Compte d'imputation | Impact Budgétaire |
|------------|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|------------|------------------|---------------------|-------------------|
| 29/11/2011 | Encaissement avant émission de titre 7073431132 | CHARBONNAGES DE France<br>Subvention FIBM complément titre 950/2006    | 2 257,62 € | 4718             | 1321                | RI                |
| 19/12/2011 | Encaissement avant émission de titre 7202252232 | CONSEIL GENERAL DU PAS DE CALAIS<br>ZAL 1ha50 à Eleu di leauvette CPCG | 9 146,94 € | 4718             | 75888               | RF                |

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'état de développement des soldes des comptes provisoires dressé par le comptable public,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** l'apurement des sommes inscrites sur les comptes provisoires du comptable public.

**Autorise** l'enregistrement en comptabilité et en recettes du budget annexe Action Économique les sommes reprises ci-dessus pour un montant total de 11 404,56 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D41

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Garantie emprunt – Pas de Calais Habitat – Parc social public - Opération d'acquisition amélioration d'un logement, 51 Rue du Front Populaire à Avion**

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec PAS-DE-CALAIS HABITAT prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°167526 en annexe signé entre PAS-DE-CALAIS HABITAT ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Article 1** : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 134 416 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°167526 constitué d'une ligne de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 134 416 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**Article 4** : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 56**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### **Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### **Absent(s) excusé(s) : 14**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D42

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Garantie emprunt – Société Immobilière Grand Hainaut (SIGH) – Parc social public - Opération de réhabilitation de 4 logements, 4 rue Edouard Depret à AVION**

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec la société Immobilière Grand Hainaut prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°163672 en annexe signé entre la société Immobilière Grand Hainaut ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Article 1** : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 565 299 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°163672 constitué d'une ligne de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 565 299 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**Article 4** : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D43

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Garantie emprunt – Société Immobilière Grand Hainaut (SIGH) – Parc social public Opération de réhabilitation de 13 logements, Résidence Marcel Pagnol, 56 avenue de la République à Billy-Montigny**

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention-cadre conclue avec la Société Immobilière Grand Hainaut prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°170350 en annexe signé entre la Société Immobilière Grand Hainaut ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Article 1** : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 673 745 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°170350 constitué de 2 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 673 745 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**Article 4** : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D44

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Garantie emprunt – Maisons et Cités – Parc social public - Opération d'acquisition en VEFA de 27 logements situés au 13 rue Roger Salengro à BULLY-LES-MINES**

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention-cadre conclue avec la société Maisons et Cités prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°170786 en annexe signé entre la société Maisons et Cités ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Article 1** : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 072 377 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°170786 constitué de 7 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 3 072 377 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**Article 4** : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 56**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### **Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### **Absent(s) excusé(s) : 14**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D45

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Garantie emprunt – SIA Habitat – Parc social public – Réhabilitation de 76 logements situés sur plusieurs adresses à LENS**

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec SIA HABITAT prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°171814 en annexe signé entre SIA HABITAT ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Article 1** : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 7 735 973 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°171814 constitué de 2 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 7 735 973 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**Article 4** : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 56**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### **Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### **Absent(s) excusé(s) : 14**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D46

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Garantie emprunt – Maisons et Cités – Parc social public - Opération de construction de 8 logements situés 2 avenue du Maréchal Juin à LIÉVIN**

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec la société Maisons et Cités prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°169504 en annexe signé entre la société Maisons et Cités ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Article 1** : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 938 611 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°169504€ constitué de 3 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 938 611 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**Article 4** : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D47

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Garantie emprunt – Pas de Calais Habitat – Parc social public - Opération de réhabilitation de 40 logements, résidence Léon Jouhaux, rue Jules Guesde à MAZINGARBE**

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec PAS-DE-CALAIS HABITAT prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°167527 en annexe signé entre PAS-DE-CALAIS HABITAT ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Article 1 :** L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 210 641 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°167527 constitué d'une ligne de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 210 641 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :** Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**Article 4 :** Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D48

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Garantie emprunt – Maisons et Cités – Parc social public - Opération d'Acquisition en VEFA de 53 logements situés 4 rue Camille Desmoulins à Vendin-le-Vieil**

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec la société Maisons et Cités prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°170414 en annexe signé entre la société Maisons et Cités ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Article 1 :** L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 6 815 100 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°170414 constitué de 7 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 6 815 100 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :** Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**Article 4 :** Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D49

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Garantie emprunt – Maisons et Cités – Parc social public - Opération d'Acquisition en VEFA de 42 logements situés rue Paul Cayet à Sallaumines**

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec la société Maisons et Cités prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°170790 en annexe signé entre la société Maisons et Cités ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Article 1 :** L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 5 330 969 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°170790 constitué de 7 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 5 330 969 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :** Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**Article 4 :** Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 56**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### **Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### **Absent(s) excusé(s) : 14**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D50

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Approbation du Compte Financier Unique 2024 Budget Principal

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 205 de la loi du 29 décembre 2023,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°21 du 16 décembre 2021 portant sur l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 et expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la convention du 22 décembre 2021 relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°58 du 22 juin 2023 élargissant, par avenant à la convention initiale, le périmètre de l'expérimentation du CFU aux budgets SPIC/M4 de la CALL à compter du 1er janvier 2023,

**Vu** l'avenant à la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique en date du 07 juillet 2023,

**Vu** la note de synthèse,

Le CFU reprend la réalisation de l'ensemble des opérations du budget Principal et des décisions modificatives d'un même exercice. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Les résultats pour le budget Principal sont arrêtés comme suit :

|              |                                                    | 1                       | (2)                      | 3=(1)+(2)               |
|--------------|----------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|
|              | Budget Principal                                   | Fonctionnement          | Investissement           | Total                   |
| A            | Report résultat 2023                               | 21 450 712,66 €         |                          | 21 450 712,66 €         |
| B            | Affectation résultat 2023 (1068)                   | 1 021 640,79 €          |                          | 1 021 640,79 €          |
| C            | Recette de l'exercice 2024                         | 172 818 059,77 €        | 33 150 420,93 €          | 205 968 480,70 €        |
| <b>D=A+C</b> | <b>Total recettes 2024</b>                         | <b>193 247 131,64 €</b> | <b>33 150 420,93 €</b>   | <b>226 397 552,57 €</b> |
| E            | Dépenses de l'exercice 2024                        | 155 678 370,06 €        | 55 221 101,13 €          | 210 899 471,19 €        |
| F            | report résultat 2023                               |                         | 1 704 611,46 €           | 1 704 611,46 €          |
| <b>G=E+F</b> | <b>Total dépenses 2024</b>                         | <b>155 678 370,06 €</b> | <b>56 925 712,59 €</b>   | <b>212 604 082,65 €</b> |
|              |                                                    |                         |                          |                         |
| <b>H=D-G</b> | <b>Résultat brut de clôture de l'exercice 2024</b> | <b>37 568 761,58 €</b>  | <b>- 23 775 291,66 €</b> | <b>13 793 469,92 €</b>  |
|              | <b>Restes à réaliser</b>                           |                         |                          |                         |
| I            | Recettes                                           |                         | 28 628,99 €              | 28 628,99 €             |
| J            | Dépenses                                           | - €                     | 2 376 304,79 €           | 2 376 304,79 €          |
| <b>K=I-J</b> | <b>Solde</b>                                       | <b>- €</b>              | <b>- 2 347 675,80 €</b>  | <b>- 2 347 675,80 €</b> |
|              |                                                    |                         |                          |                         |
| <b>L=H-K</b> | <b>Résultat net de clôture de l'exercice 2024</b>  | <b>37 568 761,58 €</b>  | <b>- 26 122 967,46 €</b> | <b>11 445 794,12 €</b>  |

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote  
Monsieur Sylvain ROBERT

Sous la présidence de M. Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président ; le Président ayant quitté la séance, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Approuve** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal ainsi présenté.

**Constate** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser, qui seront repris au budget supplémentaire 2025, pour un montant de 2 376 304,79 € en dépenses d'investissement, 28 628,99 € en recettes d'investissement.

**Arrête** les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2025.

**Déclare** les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 56**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

**Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

**Absent(s) excusé(s) : 14**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX

C190625\_D51

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Approbation du Compte Financier Unique 2024 Budget Annexe Action Économique

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 205 de la loi du 29 décembre 2023,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°21 du 16 décembre 2021 portant sur l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 et expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la convention du 22 décembre 2021 relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°58 du 22 juin 2023 élargissant, par avenant à la convention initiale, le périmètre de l'expérimentation du CFU aux budgets SPIC/M4 de la CALL à compter du 1er janvier 2023,

**Vu** l'avenant à la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique en date du 07 juillet 2023,

**Vu** la note de synthèse,

Le CFU reprend la réalisation de l'ensemble des opérations du budget annexe Action Économique et des décisions modificatives d'un même exercice. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Les résultats pour le budget annexe Action Économique sont arrêtés comme suit :

|       |                                             | (1)             | (2)              | 3=(1)+(2)        |
|-------|---------------------------------------------|-----------------|------------------|------------------|
|       | Budget Action Economique                    | Fonctionnement  | Investissement   | Total            |
| A     | Report résultat 2023                        | 1 415 884,79 €  |                  | 1 415 884,79 €   |
| B     | Affectation résultat 2023 (1068)            | 1 415 884,79 €  |                  | 1 415 884,79 €   |
| C     | Recette de l'exercice 2024                  | 13 414 910,98 € | 18 555 651,00 €  | 31 970 561,98 €  |
| D=A+C | Total recettes 2024                         | 13 414 910,98 € | 18 555 651,00 €  | 31 970 561,98 €  |
| E     | Dépenses de l'exercice 2024                 | 13 689 085,26 € | 18 702 007,54 €  | 32 391 092,80 €  |
| F     | report résultat 2023                        |                 | 5 162 654,33 €   | 5 162 654,33 €   |
| G=E+F | Total dépenses 2024                         | 13 689 085,26 € | 23 864 661,87 €  | 37 553 747,13 €  |
| H=D-G | Résultat brut de clôture de l'exercice 2024 | - 274 174,28 €  | - 5 309 010,87 € | - 5 583 185,15 € |
|       | Restes à réaliser                           |                 |                  |                  |
| I     | Recettes                                    |                 | 228 054,46 €     | 228 054,46 €     |
| J     | Dépenses                                    |                 | 194 833,80 €     | 194 833,80 €     |
| K=I-J | Solde                                       | - €             | 33 220,66 €      | 33 220,66 €      |
| L=H-K | Résultat net de clôture de l'exercice 2024  | - 274 174,28 €  | - 5 275 790,21 € | - 5 549 964,49 € |

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote  
Monsieur Sylvain ROBERT

Sous la présidence de M. Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président ; le Président ayant quitté la séance, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Approuve** le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe Action Économique ainsi présenté,

**Constate** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser, qui seront repris au budget supplémentaire 2025, pour un montant de 194 833,80 € en dépenses d'investissement et 228 054,46 € en recettes d'investissement,

**Arrête** les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2025,

**Déclare** les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 56**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

**Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

**Absent(s) excusé(s) : 14**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX

C190625\_D52

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Approbation du Compte Financier Unique 2024 Budget Annexe Développement Numérique

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 205 de la loi du 29 décembre 2023,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°21 du 16 décembre 2021 portant sur l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 et l'expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la convention du 22 décembre 2021 relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°58 du 22 juin 2023 élargissant, par avenant à la convention initiale, le périmètre de l'expérimentation du CFU aux budgets SPIC/M4 de la CALL à compter du 1er janvier 2023,

**Vu** l'avenant à la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique en date du 07 juillet 2023,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°62 du 06 décembre 2024 portant sur la clôture du budget Annexe Développement Numérique au 31 décembre 2024,

**Vu** la note de synthèse,

Le CFU reprend la réalisation de l'ensemble des opérations du budget annexe Développement Numérique et des décisions modificatives d'un même exercice. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Les résultats pour le budget annexe Développement Numérique sont arrêtés comme suit :

|       |                                             | (1)            | (2)            | 3=(1)+(2)      |
|-------|---------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
|       | Budget Développement Numérique              | Fonctionnement | Investissement | Total          |
| A     | Report résultat 2023                        | 855 950,66 €   | 839 458,61 €   | 1 695 409,27 € |
| B     | Affectation résultat 2023 (1068)            |                |                | - €            |
| C     | Recette de l'exercice 2024                  | 220 221,41 €   | 104 698,26 €   | 324 919,67 €   |
| D=A+C | Total recettes 2024                         | 1 076 172,07 € | 944 156,87 €   | 2 020 328,94 € |
| E     | Dépenses de l'exercice 2024                 | 480 713,91 €   | 23 999,46 €    | 504 713,37 €   |
| F     | report résultat 2023                        |                |                | - €            |
| G=E+F | Total dépenses 2024                         | 480 713,91 €   | 23 999,46 €    | 504 713,37 €   |
|       |                                             |                |                |                |
| H=D-G | Résultat brut de clôture de l'exercice 2024 | 595 458,16 €   | 920 157,41 €   | 1 515 615,57 € |
|       | Restes à réaliser                           |                |                |                |
| I     | Recettes                                    |                |                | - €            |
| J     | Dépenses                                    |                | - €            | - €            |
| K=I-J | Solde                                       | - €            | - €            | - €            |
|       |                                             |                |                |                |
| L=H-K | Résultat net de clôture de l'exercice 2024  | 595 458,16 €   | 920 157,41 €   | 1 515 615,57 € |

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote  
Monsieur Sylvain ROBERT

Sous la présidence de M. Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président ; le Président ayant quitté la séance, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Approuve** le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe Développement Numérique ainsi présenté.

**Constate** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Reconnaît** qu'il n'y a pas de restes à réaliser à reprendre au budget supplémentaire 2025.

**Arrête** les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2025.

**Déclare** les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

**Précise** que suite à la délibération du Conseil Communautaire n°62 du 06 décembre 2024 actant la clôture du budget annexe Développement Numérique au 31 décembre 2024, les résultats de clôture de l'exercice 2024 tels que dégagés dans la présente délibération seront repris au Budget Supplémentaire du budget Principal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D53

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Approbation du Compte Financier Unique 2024 Budget Annexe Port Fluvial

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 205 de la loi du 29 décembre 2023,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°21 du 16 décembre 2021 portant sur l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 et expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la convention du 22 décembre 2021 relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°58 du 22 juin 2023 élargissant, par avenant à la convention initiale, le périmètre de l'expérimentation du CFU aux budgets SPIC/M4 de la CALL à compter du 1er janvier 2023,

**Vu** l'avenant à la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique en date du 07 juillet 2023,

**Vu** la note de synthèse,

Le CFU reprend la réalisation de l'ensemble des opérations du budget Port Fluvial et des décisions modificatives d'un même exercice. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Les résultats pour le budget annexe Port Fluvial sont arrêtés comme suit :

|              |                                                    | (1)                 | (2)                 | 3=(1)+(2)           |
|--------------|----------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
|              | Budget Port Fluvial                                | Fonctionnement      | Investissement      | Total               |
| A            | Report résultat 2023                               | 29 077,29 €         | 508 687,84 €        | 537 765,13 €        |
| B            | Affectation résultat 2024 (1068)                   |                     |                     | - €                 |
| C            | Recette de l'exercice 2024                         | 114 522,71 €        | 107 834,00 €        | 222 356,71 €        |
| <b>D=A+C</b> | <b>Total recettes 2024</b>                         | <b>143 600,00 €</b> | <b>616 521,84 €</b> | <b>760 121,84 €</b> |
| E            | Dépenses de l'exercice 2024                        | 115 750,75 €        | 53 324,12 €         | 169 074,87 €        |
| F            | report résultat 2023                               |                     |                     | - €                 |
| <b>G=E+F</b> | <b>Total dépenses 2024</b>                         | <b>115 750,75 €</b> | <b>53 324,12 €</b>  | <b>169 074,87 €</b> |
| <b>H=D-G</b> | <b>Résultat brut de clôture de l'exercice 2024</b> | <b>27 849,25 €</b>  | <b>563 197,72 €</b> | <b>591 046,97 €</b> |
|              | <b>Restes à réaliser</b>                           |                     |                     |                     |
| I            | Recettes                                           |                     |                     | - €                 |
| J            | Dépenses                                           |                     |                     | - €                 |
| <b>K=I-J</b> | <b>Solde</b>                                       | <b>- €</b>          | <b>- €</b>          | <b>- €</b>          |
| <b>L=H-K</b> | <b>Résultat net de clôture de l'exercice 2024</b>  | <b>27 849,25 €</b>  | <b>563 197,72 €</b> | <b>591 046,97 €</b> |

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote  
Monsieur Sylvain ROBERT

Sous la présidence de M. Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président ; le Président ayant quitté la séance, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Approuve** le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe Port Fluvial ainsi présenté.

**Constate** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Reconnaît** qu'il n'y a pas de restes à réaliser à reprendre au budget supplémentaire 2025.

**Arrête** les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2025.

**Déclare** les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D54

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Approbation du Compte Financier Unique 2024 Budget Annexe Assainissement

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 205 de la loi du 29 décembre 2023,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°21 du 16 décembre 2021 portant sur l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 et expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la convention du 22 décembre 2021 relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°58 du 22 juin 2023 élargissant, par avenant à la convention initiale, le périmètre de l'expérimentation du CFU aux budgets SPIC/M4 de la CALL à compter du 1er janvier 2023,

**Vu** l'avenant à la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique en date du 07 juillet 2023,

**Vu** la note de synthèse,

Le CFU reprend la réalisation de l'ensemble des opérations du budget Assainissement et des décisions modificatives d'un même exercice. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Les résultats pour le budget Assainissement sont arrêtés comme suit :

|       |                                             | (1)             | (2)              | 3=(1)+(2)       |
|-------|---------------------------------------------|-----------------|------------------|-----------------|
|       | Budget Assainissement                       | Fonctionnement  | Investissement   | Total           |
| A     | Report résultat 2023                        | 10 558 162,20 € |                  | 10 558 162,20 € |
| B     | Affectation résultat 2023 (1068)            | 8 260 748,95 €  |                  | 8 260 748,95 €  |
| C     | Recette de l'exercice 2024                  | 14 435 280,30 € | 15 701 289,91 €  | 30 136 570,21 € |
| D=A+C | Total recettes 2024                         | 16 732 693,55 € | 15 701 289,91 €  | 32 433 983,46 € |
| E     | Dépenses de l'exercice 2024                 | 7 542 143,46 €  | 11 281 894,60 €  | 18 824 038,06 € |
| F     | report résultat 2023                        |                 | 6 897 215,21 €   | 6 897 215,21 €  |
| G=E+F | Total dépenses 2024                         | 7 542 143,46 €  | 18 179 109,81 €  | 25 721 253,27 € |
|       |                                             |                 |                  |                 |
| H=D-G | Résultat brut de clôture de l'exercice 2024 | 9 190 550,09 €  | - 2 477 819,90 € | 6 712 730,19 €  |
|       | Restes à réaliser                           |                 |                  |                 |
| I     | Recettes                                    |                 | - €              | - €             |
| J     | Dépenses                                    |                 | 829 817,33 €     | 829 817,33 €    |
| K=I-J | Solde                                       | - €             | - 829 817,33 €   | - 829 817,33 €  |
|       |                                             |                 |                  |                 |
| L=H-K | Résultat net de clôture de l'exercice 2024  | 9 190 550,09 €  | - 3 307 637,23 € | 5 882 912,86 €  |

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote  
Monsieur Sylvain ROBERT

Sous la présidence de M. Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président ; le Président ayant quitté la séance, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Approuve** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Assainissement ainsi présenté.

**Constate** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser, qui seront repris au budget supplémentaire 2025, pour un montant de 829 817,33 € en dépenses d'investissement.

**Arrête** les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2025.

**Déclare** les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D55

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*\*

### Approbation du Compte Financier Unique 2024 Budget Annexe Eau Potable

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 205 de la loi du 29 décembre 2023,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°21 du 16 décembre 2021 portant sur l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 et expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la convention du 22 décembre 2021 relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°58 du 22 juin 2023 élargissant, par avenant à la convention initiale, le périmètre de l'expérimentation du CFU aux budgets SPIC/M4 de la CALL à compter du 1er janvier 2023,

**Vu** l'avenant à la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique en date du 07 juillet 2023,

**Vu** la note de synthèse,

Le CFU reprend la réalisation de l'ensemble des opérations du budget Eau Potable et des décisions modificatives d'un même exercice. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Les résultats pour le budget Eau Potable sont arrêtés comme suit :

|              |                                                    | (1)                   | (2)                     | 3=(1)+(2)              |
|--------------|----------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|------------------------|
|              | Budget Eau Potable                                 | Fonctionnement        | Investissement          | Total                  |
| A            | Report résultat 2023                               | 8 063 428,77 €        |                         | 8 063 428,77 €         |
| B            | Affectation résultat 2023 (1068)                   | 2 954 783,67 €        |                         | 2 954 783,67 €         |
| C            | Recette de l'exercice 2024                         | 3 412 677,87 €        | 4 929 707,07 €          | 8 342 384,94 €         |
| <b>D=A+C</b> | <b>Total recettes 2024</b>                         | <b>8 521 322,97 €</b> | <b>4 929 707,07 €</b>   | <b>13 451 030,04 €</b> |
| E            | Dépenses de l'exercice 2024                        | 4 114 752,06 €        | 5 511 914,81 €          | 9 626 666,87 €         |
| F            | report résultat 2023                               |                       | 2 347 847,25 €          | 2 347 847,25 €         |
| <b>G=E+F</b> | <b>Total dépenses 2024</b>                         | <b>4 114 752,06 €</b> | <b>7 859 762,06 €</b>   | <b>11 974 514,12 €</b> |
|              |                                                    |                       |                         |                        |
| <b>H=D-G</b> | <b>Résultat brut de clôture de l'exercice 2024</b> | <b>4 406 570,91 €</b> | <b>- 2 930 054,99 €</b> | <b>1 476 515,92 €</b>  |
|              | <b>Restes à réaliser</b>                           |                       |                         |                        |
| I            | Recettes                                           |                       | 109 888,25 €            | 109 888,25 €           |
| J            | Dépenses                                           |                       | 442 130,67 €            | 442 130,67 €           |
| <b>K=I-J</b> | <b>Solde</b>                                       | <b>- €</b>            | <b>- 332 242,42 €</b>   | <b>- 332 242,42 €</b>  |
|              |                                                    |                       |                         |                        |
| <b>L=H-K</b> | <b>Résultat net de clôture de l'exercice 2024</b>  | <b>4 406 570,91 €</b> | <b>- 3 262 297,41 €</b> | <b>1 144 273,50 €</b>  |

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote  
Monsieur Sylvain ROBERT

Sous la présidence de M. Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président ; le Président ayant quitté la séance, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Approuve** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Eau Potable ainsi présenté.

**Constate** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser, qui seront repris au budget supplémentaire 2025, pour un montant de 442 130,67 € en dépenses d'investissement, 109 888,25 € en recettes d'investissement.

**Arrête** les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2025.

**Déclare** les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 56**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### **Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### **Absent(s) excusé(s) : 14**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D56

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Approbation du Compte Financier Unique 2024 Budget Annexe SPANC

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 205 de la loi du 29 décembre 2023,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°21 du 16 décembre 2021 portant sur l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 et expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la convention du 22 décembre 2021 relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°58 du 22 juin 2023 élargissant, par avenant à la convention initiale, le périmètre de l'expérimentation du CFU aux budgets SPIC/M4 de la CALL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

**Vu** l'avenant à la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique en date du 07 juillet 2023,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°63 du 06 décembre 2024 portant sur la clôture du budget annexe SPANC au 31 décembre 2024,

**Vu** la note de synthèse,

Le CFU reprend la réalisation de l'ensemble des opérations du budget annexe SPANC et des décisions modificatives d'un même exercice. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Les résultats pour le budget annexe SPANC sont arrêtés comme suit :

|       |                                             | (1)            | (2)            | 3=(1)+(2)    |
|-------|---------------------------------------------|----------------|----------------|--------------|
|       | Budget SPANC                                | Fonctionnement | Investissement | Total        |
| A     | Report résultat 2023                        | 188 677,88 €   |                | 188 677,88 € |
| B     | Affectation résultat 2023 (1068)            |                |                | - €          |
| C     | Recette de l'exercice 2024                  | 12 642,78 €    |                | 12 642,78 €  |
| D=A+C | Total recettes 2024                         | 201 320,66 €   | - €            | 201 320,66 € |
| E     | Dépenses de l'exercice 2024                 |                |                | - €          |
| F     | report résultat 2023                        |                |                | - €          |
| G=E+F | Total dépenses 2024                         | - €            | - €            | - €          |
| H=D-G | Résultat brut de clôture de l'exercice 2024 | 201 320,66 €   | - €            | 201 320,66 € |
|       | Restes à réaliser                           |                |                |              |
| I     | Recettes                                    |                |                | - €          |
| J     | Dépenses                                    |                |                | - €          |
| K=I-J | Solde                                       | - €            | - €            | - €          |
| L=H-K | Résultat net de clôture de l'exercice 2024  | 201 320,66 €   | - €            | 201 320,66 € |

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote  
Monsieur Sylvain ROBERT

Sous la présidence de M. Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président ; le Président ayant quitté la séance, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Approuve** le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe SPANC ainsi présenté.

**Constate** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Reconnaît** qu'il n'y a pas de restes à réaliser à reprendre au budget supplémentaire 2025.

**Arrête** les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2025.

**Déclare** les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

**Précise** que suite à la délibération du Conseil Communautaire n°63 actant la clôture du budget annexe SPANC au 31 décembre 2024, les résultats de clôture de l'exercice 2024 tels que dégagés dans la présente délibération seront repris au Budget Supplémentaire du budget annexe Assainissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D57

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Approbation du Compte Financier Unique 2024 Budget Annexe Crématorium

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 205 de la loi du 29 décembre 2023,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°21 du 16 décembre 2021 portant sur l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 et expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la convention du 22 décembre 2021 relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°58 du 22 juin 2023 élargissant, par avenant à la convention initiale, le périmètre de l'expérimentation du CFU aux budgets SPIC/M4 de la CALL à compter du 1er janvier 2023,

**Vu** l'avenant à la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique en date du 07 juillet 2023,

**Vu** la note de synthèse,

Le CFU reprend la réalisation de l'ensemble des opérations du budget Crématorium et des décisions modificatives d'un même exercice. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Les résultats pour le budget Crématorium sont arrêtés comme suit :

|              |                                                    | (1)                   | (2)                   | 3=(1)+(2)             |
|--------------|----------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
|              | <b>Budget Crématorium</b>                          | <b>Fonctionnement</b> | <b>Investissement</b> | <b>Total</b>          |
| A            | Report résultat 2023                               | 246 454,70 €          |                       | 246 454,70 €          |
| B            | Affectation résultat 2023 (1068)                   | 76 643,32 €           |                       | 76 643,32 €           |
| C            | Recette de l'exercice 2024                         | 999 383,10 €          | 256 445,30 €          | 1 255 828,40 €        |
| <b>D=A+C</b> | <b>Total recettes 2024</b>                         | <b>1 169 194,48 €</b> | <b>256 445,30 €</b>   | <b>1 425 639,78 €</b> |
| E            | Dépenses de l'exercice 2024                        | 935 889,82 €          | 299 447,25 €          | 1 235 337,07 €        |
| F            | report résultat 2023                               |                       | 60 569,64 €           | 60 569,64 €           |
| <b>G=E+F</b> | <b>Total dépenses 2024</b>                         | <b>935 889,82 €</b>   | <b>360 016,89 €</b>   | <b>1 295 906,71 €</b> |
| <b>H=D-G</b> | <b>Résultat brut de clôture de l'exercice 2024</b> | <b>233 304,66 €</b>   | <b>- 103 571,59 €</b> | <b>129 733,07 €</b>   |
|              | <b>Restes à réaliser</b>                           |                       |                       |                       |
| I            | Recettes                                           |                       |                       | - €                   |
| J            | Dépenses                                           |                       | 84 359,47 €           | 84 359,47 €           |
| <b>K=I-J</b> | <b>Solde</b>                                       | <b>- €</b>            | <b>84 359,47 €</b>    | <b>- 84 359,47 €</b>  |
| <b>L=H-K</b> | <b>Résultat net de clôture de l'exercice 2024</b>  | <b>233 304,66 €</b>   | <b>- 187 931,06 €</b> | <b>45 373,60 €</b>    |

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote  
Monsieur Sylvain ROBERT

Sous la présidence de M. Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président ; le Président ayant quitté la séance, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Approuve** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Crématorium ainsi présenté.

**Constate** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser, qui seront repris au budget supplémentaire 2025, pour un montant de 84 359,47 € en dépenses d'investissement.

**Arrête** les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2025.

**Déclare** les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 56**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### **Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### **Absent(s) excusé(s) : 14**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D58

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Affectation des résultats 2024 - Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°62 du conseil communautaire du 06 décembre 2024 relative à la clôture du budget annexe Développement Numérique,

Vu l'approbation du Compte Financier Unique du budget Principal,

L'exercice 2024 dégage un résultat brut de fonctionnement de 37 568 761,58 € et un montant des restes à réaliser en dépenses de fonctionnement de 0,00 €.

En section d'investissement, le résultat brut s'établit à – 23 775 291,66 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 2 376 304,79 € en dépenses et à 28 628,99 € en recettes.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Affecte** le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                    |                 |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Couverture du besoin de financement en investissement (RI au 1068) | 26 122 967,46 € |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------|

|                                                        |                 |
|--------------------------------------------------------|-----------------|
| Excédent reporté en section de fonctionnement (RF 002) | 11 445 794,12 € |
|--------------------------------------------------------|-----------------|

**Affecte** le résultat de la section d'investissement comme suit :

|                                                      |                 |
|------------------------------------------------------|-----------------|
| Déficit reporté en section d'investissement (DI 001) | 23 775 291,66 € |
|------------------------------------------------------|-----------------|

**Dit** que les restes à réaliser de l'exercice 2024 reportés sur l'exercice 2025 s'élèvent à 2 376 304,79 € en dépenses d'investissement, à 28 628,99 € en recettes d'investissement.

**Précise** qu'au vu de la clôture de ce budget annexe « Développement Numérique » au 31 décembre 2024, décidée par le Conseil Communautaire en date du 06 décembre 2024, avec son intégration, sa transposition et son exécution dans le budget Principal à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les résultats de l'exercice 2024 de ce budget clôturé sont affectés au Budget Supplémentaire 2025 du budget Principal de la manière suivante :

|                                                        |              |
|--------------------------------------------------------|--------------|
| Excédent reporté en section de fonctionnement (RF 002) | 595 458,16 € |
|--------------------------------------------------------|--------------|

**Affecte** le résultat de la section d'investissement comme suit :

|                                                       |              |
|-------------------------------------------------------|--------------|
| Excédent reporté en section d'investissement (RI 001) | 920 157,41 € |
|-------------------------------------------------------|--------------|

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D59

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Affectation des résultats 2024 - Budget Annexe Action Économique

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'approbation du Compte Financier Unique du budget annexe Action Économique 2024,

L'exercice 2024 dégage un résultat brut de fonctionnement de – 274 174,28 € et un montant des restes à réaliser en fonctionnement de 0,00 €.

En section d'investissement, le résultat brut s'établit à – 5 309 010,87 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 194 833,80 € en dépenses et à 228 054,46 € en recettes.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Affecte** le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                    |        |
|--------------------------------------------------------------------|--------|
| Couverture du besoin de financement en investissement (RI au 1068) | 0,00 € |
|--------------------------------------------------------------------|--------|

|                                                        |              |
|--------------------------------------------------------|--------------|
| Déficit reporté en section de fonctionnement (DF 002 ) | 274 174,28 € |
|--------------------------------------------------------|--------------|

**Affecte** le résultat de la section d'investissement comme suit :

|                                                      |                |
|------------------------------------------------------|----------------|
| Déficit reporté en section d'investissement (DI 001) | 5 309 010,87 € |
|------------------------------------------------------|----------------|

**Dit** que les restes à réaliser de l'exercice 2024 reportés sur l'exercice 2025 s'élèvent à 194 833,80 € en dépenses d'investissement et 228 054,46 € en recettes d'investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D60

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Affectation des résultats 2024 - Budget Annexe Développement Numérique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°62 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2024 relative à la clôture du budget annexe Développement Numérique,

Vu l'approbation du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Développement Numérique,

L'exercice 2024 dégage un résultat brut de fonctionnement de 595 458,16 € et un solde des restes à réaliser de 0,00 €.

En section d'investissement, le résultat brut s'établit à 920 157,41 €. Les restes à réaliser en dépenses et recettes s'élèvent à 0,00 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Affecte** le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                        |              |
|--------------------------------------------------------|--------------|
| Excédent reporté en section de fonctionnement (RF 002) | 595 458,16 € |
|--------------------------------------------------------|--------------|

**Affecte** le résultat de la section d'investissement comme suit :

|                                                       |              |
|-------------------------------------------------------|--------------|
| Excédent reporté en section d'investissement (RI 001) | 920 157,41 € |
|-------------------------------------------------------|--------------|

**Dit** que les restes à réaliser de l'exercice 2024 reportés sur l'exercice 2025 s'élèvent à 0,00 euros en dépenses et recettes d'investissement.

**Précise** qu'au vu de la clôture de ce budget annexe « Développement Numérique » au 31 décembre 2024, décidée par le Conseil Communautaire en date du 06 décembre 2024, avec son intégration, sa transposition et son exécution dans le budget Principal à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement indiqués ci-dessus sont affectés au Budget Supplémentaire 2025 du budget Principal,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 56**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### **Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### **Absent(s) excusé(s) : 14**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D61

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Affectation des résultats 2024 - Budget Annexe Port Fluvial

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'approbation du Compte Financier Unique du budget annexe Port Fluvial 2024,

L'exercice 2024 dégage un résultat brut de fonctionnement de 27 849,25 € et un solde des restes à réaliser en fonctionnement de 0,00 €.

En section d'investissement, le résultat brut s'établit à 563 197,72 €. Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à 0,00 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Affecte** le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                        |             |
|--------------------------------------------------------|-------------|
| Excédent reporté en section de fonctionnement (RF 002) | 27 849,25 € |
|--------------------------------------------------------|-------------|

**Affecte** le résultat de la section d'investissement comme suit :

|                                                       |              |
|-------------------------------------------------------|--------------|
| Excédent reporté en section d'investissement (RI 001) | 563 197,72 € |
|-------------------------------------------------------|--------------|

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D62

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Affectation des résultats 2024 - Budget Annexe Assainissement

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°63 du conseil communautaire du 06 décembre 2024 relative à la clôture du budget annexe SPANC,

**Vu** l'approbation du Compte Financier Unique du budget annexe Assainissement 2024,

L'exercice 2024 dégage un résultat brut de fonctionnement de 9 190 550,09 € et un montant des restes à réaliser en fonctionnement de 0,00 €.

En section d'investissement, le résultat brut s'établit à – 2 477 819,90 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 829 817,33 € en dépenses.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Affecte** le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                    |                |
|--------------------------------------------------------------------|----------------|
| Couverture du besoin de financement en investissement (RI au 1068) | 3 307 637,23 € |
| Excédent reporté en section de fonctionnement (RF 002)             | 5 882 912,86 € |

**Affecte** le résultat de la section d'investissement comme suit :

|                                                      |                |
|------------------------------------------------------|----------------|
| Déficit reporté en section d'investissement (DI 001) | 2 477 819,90 € |
|------------------------------------------------------|----------------|

**Dit** que les restes à réaliser de l'exercice 2024 reportés sur l'exercice 2025 s'élèvent à 829 817,33 € en dépenses d'investissement.

**Précise** qu'au vu de la clôture du budget annexe SPANC au 31 décembre 2024 décidée par le Conseil Communautaire en date du 06 décembre 2024, avec une poursuite de son exécution dans le budget annexe Assainissement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les résultats de l'exercice 2024 de ce budget clôturé sont affectés au Budget Supplémentaire 2025 du budget annexe Assainissement de la manière suivante :

|                                                        |              |
|--------------------------------------------------------|--------------|
| Excédent reporté en section de fonctionnement (RF 002) | 201 320,66 € |
|--------------------------------------------------------|--------------|

**Affecte** le résultat de la section d'investissement comme suit :

|                                                       |        |
|-------------------------------------------------------|--------|
| Excédent reporté en section d'investissement (RI 001) | 0,00 € |
|-------------------------------------------------------|--------|

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D63

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Affectation des résultats 2024 - Budget Annexe Eau Potable

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'approbation du Compte Financier Unique du budget annexe Eau Potable 2024,

L'exercice 2024 dégage un résultat brut de fonctionnement de 4 406 570,91 € et un montant des restes à réaliser en fonctionnement de 0,00 €.

En section d'investissement, le résultat brut s'établit à – 2 930 054,99 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 442 130,67 € en dépenses et à 109 888,25 € en recettes.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Affecte** le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                    |                |
|--------------------------------------------------------------------|----------------|
| Couverture du besoin de financement en investissement (RI au 1068) | 3 262 297,41 € |
| Excédent reporté en section de fonctionnement (RF 002)             | 1 144 273,50 € |

**Affecte** le résultat de la section d'investissement comme suit :

|                                                      |                |
|------------------------------------------------------|----------------|
| Déficit reporté en section d'investissement (DI 001) | 2 930 054,99 € |
|------------------------------------------------------|----------------|

**Dit** que les restes à réaliser de l'exercice 2024 reportés sur l'exercice 2025 s'élèvent à 442 130,67 € en dépenses d'investissement et à 109 888,25 € en recettes d'investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D64

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Affectation des résultats 2024 - Budget Annexe SPANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°63 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2024 relative à la clôture du budget annexe SPANC,

Vu l'approbation du Compte Financier Unique du budget annexe SPANC 2024,

L'exercice 2024 dégage un résultat brut de fonctionnement de 201 320,66 € et un solde des restes à réaliser en fonctionnement de 0,00 €.

En section d'investissement, le résultat brut s'établit à 0,00 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 0,00 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Affecte** le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                        |              |
|--------------------------------------------------------|--------------|
| Excédent reporté en section de fonctionnement (RF 002) | 201 320,66 € |
|--------------------------------------------------------|--------------|

**Affecte** le résultat de la section d'investissement comme suit :

|                                                       |        |
|-------------------------------------------------------|--------|
| Excédent reporté en section d'investissement (RI 001) | 0,00 € |
|-------------------------------------------------------|--------|

**Précise** qu'au vu de la clôture de ce budget annexe « SPANC » au 31 décembre 2024, décidée par le Conseil Communautaire en date du 06 décembre 2024, avec poursuite de son exécution dans le budget annexe Assainissement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement indiqués ci-dessus sont affectés au Budget Supplémentaire 2025 du budget annexe Assainissement,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D65

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Affectation des résultats 2024 - Budget Annexe Crématorium

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'approbation du Compte Financier Unique du budget annexe Crématorium 2024,

L'exercice 2024 dégage un résultat brut de fonctionnement de 233 304,66 € et un montant des restes à réaliser en fonctionnement de 0,00 €.

En section d'investissement, le résultat brut s'établit à – 103 571,59 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 84 359,47 € en dépenses et à 0,00 € en recettes.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Affecte** le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                    |              |
|--------------------------------------------------------------------|--------------|
| Couverture du besoin de financement en investissement (RI au 1068) | 187 931,06 € |
|--------------------------------------------------------------------|--------------|

|                                                        |             |
|--------------------------------------------------------|-------------|
| Excédent reporté en section de fonctionnement (RF 002) | 45 373,60 € |
|--------------------------------------------------------|-------------|

**Affecte** le résultat de la section d'investissement comme suit :

|                                                      |              |
|------------------------------------------------------|--------------|
| Déficit reporté en section d'investissement (DI 001) | 103 571,59 € |
|------------------------------------------------------|--------------|

**Dit** que les restes à réaliser de l'exercice 2024 reportés sur l'exercice 2025 s'élèvent à 84 359,47 € en dépenses d'investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURY, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D66A

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Budget Principal - Vote du Budget Supplémentaire 2025

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2025,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Supplémentaire 2025, le Président invite le Conseil Communautaire à approuver le budget supplémentaire 2025 du Budget « Principal », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement : 12 295 667,28 €

Section d'investissement : 22 497 052,04 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

#### Décide :

- **d'approuver** le budget supplémentaire 2025 du budget « Principal », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 34 792 719,32 €,
- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,
- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,
- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 56**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### **Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### **Absent(s) excusé(s) : 14**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D67

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*\*

### Budget Action Économique - Vote du Budget Supplémentaire 2025

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2025,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Supplémentaire 2025, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le budget supplémentaire 2025 du budget annexe « Action Économique », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

- Section de fonctionnement : 1 436 000 €
- Section d'investissement : 5 949 776,67€

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

#### Décide :

- **d'approuver** le budget supplémentaire 2025 du budget annexe « Action Économique », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 7 385 776,67 €,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURY, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D68

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Budget annexe Port Fluvial - Vote du Budget Supplémentaire 2025

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3, L2312-4 et 1612-7 (sur-équilibre du budget) du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au 1er janvier 2025,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Supplémentaire 2025, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le budget supplémentaire 2025 du budget annexe « Port Fluvial » :

- en équilibre sur la section de fonctionnement à :  
Recettes : 27 849,25 €  
Dépenses : 27 849,25 €
- **en sur-équilibre sur la section d'investissement de +459 046,97€**  
Recettes : 591 046,97 €  
Dépenses : 132 000,00 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

#### Décide :

- **d'approuver** le budget supplémentaire 2025 du budget annexe « Port Fluvial », tant en dépenses qu'en recettes,
- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 56**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### **Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### **Absent(s) excusé(s) : 14**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D69

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Budget annexe Assainissement - Vote du Budget Supplémentaire 2025

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2025,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Supplémentaire 2025, le Président invite le Conseil Communautaire à approuver le budget supplémentaire 2025 du budget annexe « Assainissement », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

- Section de fonctionnement : 6 084 233,52 €
- Section d'investissement : 6 603 779,23 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

#### Décide :

- **d'approuver** le budget supplémentaire 2025 du budget annexe « Assainissement », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 12 688 012,75€,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 56**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURY, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### **Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### **Absent(s) excusé(s) : 14**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D70

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Budget annexe Eau Potable - Vote du Budget Supplémentaire 2025

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2025,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Supplémentaire 2025, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le budget supplémentaire 2025 du budget annexe « Eau Potable », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

- Section de fonctionnement : 1 144 273,50 €
- Section d'investissement : 4 079 532,66 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

#### Décide :

- **d'approuver** le budget supplémentaire 2025 du budget annexe « Eau Potable », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 5 223 806,16€
- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,
- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 56**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURY, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### **Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### **Absent(s) excusé(s) : 14**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D71

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Budget annexe Crématorium - Vote du Budget Supplémentaire 2025

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au 1er janvier 2025,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Supplémentaire 2025, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le budget supplémentaire 2025 du budget annexe « Crématorium », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

- Section de fonctionnement : 104 373,60 €
- Section d'investissement : 365 931,06€

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

#### Décide :

- **d'approuver** le budget supplémentaire 2025 du budget annexe « Crématorium », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 470 304,66€.

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### Procuration(s) : 21

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D72

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Ajustement et vote des Autorisations de Programme/ Engagements et Crédits de Paiement (AP/CP et AE/CP) au Budget Supplémentaire 2025 - Nomenclature M4**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M4 et M57 applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

Considérant d'une part qu'en application de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les sections d'investissement et de fonctionnement du budget peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) ou des autorisations d'engagement (AE) pour les dépenses et recettes à caractère pluriannuel ;

Considérant d'autre part qu'en application de l'article R.2311-9 du CGCT, les AP/AE et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote de l'assemblée délibérante, par délibération distincte, lors des étapes budgétaires ;

Considérant que pour les budgets gérés selon la nomenclature M57, l'adoption des AP/AE se fait dans le cadre du vote de chaque étape budgétaire (BP, BS et DM) et sont votés au niveau du chapitre budgétaire ;

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou d'engagements correspondantes ;

Considérant que l'objectif des AP/AE est de concilier engagements pluriannuels et principe d'annualité budgétaire, étant précisé que chaque AP/AE correspond à un engagement financier pluriannuel et constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de ces engagements ;

Considérant que l'ouverture et le vote d'une AP/AE s'accompagne de la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants, seuls les crédits de paiement de l'année en cours étant proposés au vote du Conseil Communautaire ;

Considérant que les AP/AE demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et qu'elles peuvent être révisées lors d'une étape budgétaire ;

Considérant que pour chaque AP/AE, le montant global pluriannuel ainsi que les crédits de paiement 2025 sont proposés au vote du Conseil Communautaire lors de l'adoption du Budget Supplémentaire 2025 ;

Considérant qu'au vu des éléments exposés, il convient de procéder aux ajustements d'AP/AE et de leurs CP pour l'exercice 2025 dans l'objectif d'un meilleur suivi de la programmation des engagements des budgets Assainissement, Eau Potable et Crématorium ;

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 02/06/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide :**

- de voter les ajustements des AP/AE suivantes des budgets Assainissement, Eau Potable et Crématorium :

| BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT |                       |                                            |           |                                  |                  |                 |                                |                |                 |
|------------------------------|-----------------------|--------------------------------------------|-----------|----------------------------------|------------------|-----------------|--------------------------------|----------------|-----------------|
| Code<br>Programme            | DEPENSES/<br>RECETTES | Nom du Programme                           | Millesime | Autorisation de Programme        |                  |                 | Crédits de paiement            |                |                 |
|                              |                       |                                            |           | Rappel montant<br>voté précédent | Révision proposé | Total Cumulé    | Cumul réalisé au<br>31/12/2024 | CP 2025        | CP Ultérieurs   |
| AP révisées à la hausse      |                       |                                            |           |                                  |                  |                 |                                |                |                 |
| D MTVX-LAG-A                 | DEPENSE               | ETUDES ET TRAVAUX SUR LAGUNES              | 2024      | 423 000,00 €                     | 75 600,00 €      | 498 600,00 €    | 137 399,82 €                   | 253 200,00 €   | 72 600,18 €     |
| AP Stables                   |                       |                                            |           |                                  |                  |                 |                                |                |                 |
| D MGOP-ASSHT                 | DEPENSE               | TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT HT 2025       | 2025      | 4 715 000,00 €                   | - €              | 4 715 000,00 €  | - €                            | 515 000,00 €   | 4 200 000,00 €  |
| D MTVXERBMAH                 | DEPENSE               | TRAVAUX ASSAINISSEMENT ERBM HT 2025        | 2025      | 6 015 000,00 €                   | - €              | 6 015 000,00 €  | - €                            | 15 000,00 €    | 6 000 000,00 €  |
| D MTVX-NPRUA                 | DEPENSE               | TRAVAUX ASSAINISSEMENT NPNRU 2025          | 2025      | 455 000,00 €                     | - €              | 455 000,00 €    | - €                            | 15 000,00 €    | 440 000,00 €    |
| R MTVXERBMAH                 | RECETTE               | SUBVENTIONS ASSAINISSEMENT CITES ERBM 2022 | 2022      | 700 627,87 €                     | - €              | 700 627,87 €    | 700 627,87 €                   | - €            | - €             |
| D MGOP-ASSHT                 | DEPENSE               | TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT HT 2014       | 2014      | 81 483,55 €                      | - €              | 81 483,55 €     | 10 933,55 €                    | 45 000,00 €    | 25 550,00 €     |
| D MGOP-ASSHT                 | DEPENSE               | TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT HT 2016       | 2016      | 5 837 488,68 €                   | - €              | 5 837 488,68 €  | 5 663 767,36 €                 | 80 000,00 €    | 93 721,32 €     |
| D MGOP-ASSHT                 | DEPENSE               | TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT HT 2018       | 2018      | 2 792 358,00 €                   | - €              | 2 792 358,00 €  | 1 839 681,02 €                 | 445 000,00 €   | 507 676,98 €    |
| D MGOP-ASSHT                 | DEPENSE               | TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT HT 2019       | 2019      | 993 488,67 €                     | - €              | 993 488,67 €    | 924 731,85 €                   | 1 000,00 €     | 67 756,82 €     |
| D MGOP-ASSHT                 | DEPENSE               | TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT HT 2020       | 2020      | 3 215 906,67 €                   | - €              | 3 215 906,67 €  | 1 650 211,56 €                 | 1 000 000,00 € | 565 695,11 €    |
| D MGOP-ASSHT                 | DEPENSE               | TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT HT 2022       | 2022      | 6 183 192,39 €                   | - €              | 6 183 192,39 €  | 3 004 958,34 €                 | 315 000,00 €   | 2 863 234,05 €  |
| D MGOP-ASSHT                 | DEPENSE               | TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT HT 2023       | 2023      | 1 380 000,00 €                   | - €              | 1 380 000,00 €  | 798 471,54 €                   | 390 000,00 €   | 191 528,46 €    |
| D MGOP-ASSHT                 | DEPENSE               | TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT HT 2024       | 2024      | 3 850 000,00 €                   | - €              | 3 850 000,00 €  | 205 603,59 €                   | 1 060 000,00 € | 2 044 396,41 €  |
| R MGOP-ASSHT                 | RECETTE               | FINANCEMENT TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT   | 2021      | 4 447 293,85 €                   | - €              | 4 447 293,85 €  | 3 412 357,89 €                 | 430 000,00 €   | 604 935,96 €    |
| D MTVX-DO-A                  | DEPENSE               | DEVERSOIRS D ORAGE                         | 2024      | 350 000,00 €                     | - €              | 350 000,00 €    | - €                            | 160 000,00 €   | 190 000,00 €    |
| D MTVXERBMAH                 | DEPENSE               | TRAVAUX ASSAINISSEMENT ERBM HT 2020        | 2020      | 4 845 861,37 €                   | - €              | 4 845 861,37 €  | 3 969 710,92 €                 | 460 000,00 €   | 416 150,45 €    |
| R MTVXERBMAH                 | RECETTE               | SUBVENTIONS ASSAINISSEMENT ERBM 2020       | 2020      | 2 608 012,88 €                   | - €              | 2 608 012,88 €  | 2 368 807,98 €                 | - €            | 239 204,90 €    |
| D MTVXERBMAH                 | DEPENSE               | TRAVAUX ASSAINISSEMENT ERBM HT 2022        | 2022      | 37 344 544,23 €                  | - €              | 37 344 544,23 € | 1 733 194,79 €                 | 4 253 100,00 € | 31 344 349,44 € |
| D MTVX-NPRUA                 | DEPENSE               | TRAVAUX ASSAINISSEMENT NPNRU 2022          | 2022      | 7 320 000,00 €                   | - €              | 7 320 000,00 €  | 266 409,82 €                   | 2 450 000,00 € | 4 603 590,18 €  |
| D MTVXBHNAHT                 | DEPENSE               | TRAVAUX ASSAINISSEMENT BHNS 2016 HT        | 2016      | 265 082,00 €                     | - €              | 265 082,00 €    | 265 082,00 €                   | - €            | - €             |
| D MTVX-ZA-A                  | DEPENSE               | TRAVAUX ASSAINISSEMENT ZA 2021             | 2021      | 2 593 037,74 €                   | - €              | 2 593 037,74 €  | 619 337,33 €                   | 1 323 942,00 € | 649 758,41 €    |
| D MTVX-ZA-A                  | DEPENSE               | TRAVAUX ASSAINISSEMENT ZA 2023             | 2023      | 597 499,00 €                     | - €              | 597 499,00 €    | 283 725,25 €                   | 190 000,00 €   | 123 773,75 €    |

## BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

| Code<br>Programme | DEPENSES/<br>RECETTES | Nom du Programme                    | Millesime | Autorisation de Programme        |                  |                 | Crédits de paiement            |                |                 |
|-------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------|----------------------------------|------------------|-----------------|--------------------------------|----------------|-----------------|
|                   |                       |                                     |           | Rappel montant<br>voté précédent | Révision proposé | Total Cumulé    | Cumul réalisé au<br>31/12/2024 | CP 2025        | CP Ultérieurs   |
| AP Stables        |                       |                                     |           |                                  |                  |                 |                                |                |                 |
| D MGOP-EAUHT      | DEPENSE               | TRAVAUX NEUF EAU HT 2025            | 2025      | 2 900 000,00 €                   | - €              | 2 900 000,00 €  | - €                            | 400 000,00 €   | 2 500 000,00 €  |
| D MTVXERBMHT      | DEPENSE               | TRAVAUX EAU ERBM 2025 HT            | 2025      | 3 400 000,00 €                   | - €              | 3 400 000,00 €  | - €                            | - €            | 3 400 000,00 €  |
| D MTVX-NPRUE      | DEPENSE               | TRAVAUX EAU POTABLE NPNRU           | 2025      | 500 000,00 €                     | - €              | 500 000,00 €    | - €                            | - €            | 500 000,00 €    |
| R MTVXERBMHT      | RECETTE               | SUBVENTIONS EAU POTABLE ERBM 2022   | 2022      | 38 369,20 €                      | - €              | 38 369,20 €     | 38 369,20 €                    | - €            | - €             |
| D MGOP-EAUHT      | DEPENSE               | TRAVAUX NEUFS HT 2018               | 2018      | 2 017 665,43 €                   | - €              | 2 017 665,43 €  | 1 319 381,85 €                 | 110 000,00 €   | 588 283,58 €    |
| D MGOP-EAUHT      | DEPENSE               | TRAVAUX NEUFS HT 2019               | 2019      | 1 523 463,77 €                   | - €              | 1 523 463,77 €  | 691 955,40 €                   | 10 000,00 €    | 821 508,37 €    |
| D MGOP-EAUHT      | DEPENSE               | TRAVAUX NEUFS HT 2020               | 2020      | 1 676 039,31 €                   | - €              | 1 676 039,31 €  | 924 188,70 €                   | 205 000,00 €   | 546 850,61 €    |
| D MGOP-EAUHT      | DEPENSE               | TRAVAUX NEUFS EAU POTABLE HT 2022   | 2022      | 3 965 000,00 €                   | - €              | 3 965 000,00 €  | 1 311 631,09 €                 | 430 000,00 €   | 2 223 368,91 €  |
| D MGOP-EAUHT      | DEPENSE               | TRAVAUX NEUFS EAU POTABLE HT 2023   | 2023      | 1 475 000,00 €                   | - €              | 1 475 000,00 €  | 589 396,98 €                   | 250 000,00 €   | 635 603,02 €    |
| D MGOP-EAUHT      | DEPENSE               | TRAVAUX NEUFS EAU POTABLE HT 2024   | 2024      | 1 600 000,00 €                   | - €              | 1 600 000,00 €  | - €                            | 550 000,00 €   | 1 050 000,00 €  |
| D MGOP-SDEAU      | DEPENSE               | TRAVAUX SD EAU 2023                 | 2023      | 12 409 300,00 €                  | - €              | 12 409 300,00 € | - €                            | 200 000,00 €   | 12 209 300,00 € |
| D MRESERVHT       | DEPENSE               | RESERVOIRS INTERCONNEXION 2015 HT   | 2015      | 970 885,07 €                     | - €              | 970 885,07 €    | 280 925,96 €                   | - €            | 689 959,11 €    |
| D MRESERVOIR      | DEPENSE               | RESERVOIRS INTERCONNEXION 2015      | 2015      | 16 398 096,88 €                  | - €              | 16 398 096,88 € | 15 989 275,72 €                | - €            | - €             |
| D MTVXBHNSHT      | DEPENSE               | TRAVAUX DEVOIEMENT EAU BHNS HT      | 2016      | 152 725,00 €                     | - €              | 152 725,00 €    | - €                            | - €            | - €             |
| D MTVXERBMHT      | DEPENSE               | TRAVAUX EAU POTABLE ERBM 2020 HT    | 2020      | 1 225 000,00 €                   | - €              | 1 225 000,00 €  | 621 654,66 €                   | 250 000,00 €   | 353 345,34 €    |
| R MTVXERBMHT      | RECETTE               | SUBVENTIONS EAU POTABLE ERBM 2020   | 2020      | 188 578,00 €                     | - €              | 188 578,00 €    | 74 076,12 €                    | - €            | 114 501,88 €    |
| D MTVXERBMHT      | DEPENSE               | TRAVAUX EAU ERBM 2022 HT            | 2022      | 10 136 500,00 €                  | - €              | 10 136 500,00 € | 346 241,04 €                   | 1 310 000,00 € | 8 480 258,96 €  |
| D MTVX-NPRUE      | DEPENSE               | TRAVAUX EAU POTABLE NPNRU           | 2022      | 2 085 000,00 €                   | - €              | 2 085 000,00 €  | 32 846,06 €                    | 1 000 000,00 € | 1 052 153,94 €  |
| D MTVX-ZA-EP      | DEPENSE               | TRAVAUX EAU POTABLE ZA 2021         | 2021      | 1 132 069,47 €                   | - €              | 1 132 069,47 €  | 361 382,50 €                   | 295 472,00 €   | 475 214,97 €    |
| D MTVX-ZA-EP      | DEPENSE               | TRAVAUX EAU POTABLE ZA 2023         | 2023      | 489 563,00 €                     | - €              | 489 563,00 €    | 250 283,66 €                   | 90 000,00 €    | 149 279,34 €    |
| AE Stable         |                       |                                     |           |                                  |                  |                 |                                |                |                 |
| D ETUDES-EP       | DEPENSE               | ETUDES FAISABILITE EAU POTABLE 2024 | 2024      | 274 879,00 €                     | - €              | 274 879,00 €    | 27 976,00 €                    | 81 220,00 €    | 168 683,00 €    |

| BUDGET ANNEXE CREMATORIUM |                    |                                |           |                               |                  |                |                             |              |               |
|---------------------------|--------------------|--------------------------------|-----------|-------------------------------|------------------|----------------|-----------------------------|--------------|---------------|
|                           |                    |                                |           | Autorisation de Programme     |                  |                | Crédits de paiement         |              |               |
| Code Programme            | DEPENSES/ RECETTES | Nom du Programme               | Millesime | Rappel montant voté précédent | Révision proposé | Total Cumulé   | Cumul réalisé au 31/12/2024 | CP 2025      | CP Ultérieurs |
| AP Stables                |                    |                                |           |                               |                  |                |                             |              |               |
| D MGOPCREMAT              | DEPENSE            | TRAVAUX MISE AUX NORMES CREMAT | 2016      | 4 458 981,91 €                | - €              | 4 458 981,91 € | 4 243 981,91 €              | 215 000,00 € | - €           |
| R MGOPCREMAT              | RECETTE            | RECETTE MISE AUX NORMES CREMAT | 2020      | 672 000,00 €                  | - €              | 672 000,00 €   | 672 000,00                  | - €          | - €           |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 mai et 13 juin 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **54 délégués étaient présents et 21 représentés sur 91 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 54**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

### **Procuration(s) : 21**

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie COLLART à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Yvon LEJEUNE à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Sébastien MESSENT à Madame Anouk BRETON, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain LHERBIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI

### **Absent(s) excusé(s) : 16**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Sabine FINEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Maurice VISEUX



C190625\_D73

## DEVELOPPEMENT DURABLE

\*\*\*\*\*

### Convention de transfert d'actifs à titre onéreux

La CALL exerce, sur le fondement des dispositions de l'article L2226-1 du Code général des collectivités territoriales, la compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines sur l'ensemble de son périmètre, comprenant la commune de Billy-Montigny.

Dans le cadre d'un projet local d'aménagement, la commune de Billy-Montigny a fait réaliser, à ses frais, un bassin de tamponnement des eaux pluviales d'une capacité de 480 m<sup>3</sup>, ainsi que l'ensemble des équipements techniques associés, pour un montant total évalué à 295 000 € HT.

Ces ouvrages relevant de la compétence exclusive de la CALL, les parties conviennent de procéder au transfert de propriété desdits biens à titre onéreux.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à signer la convention de transfert d'actifs à titre onéreux entre la commune de Billy-Montigny et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, moyennant le versement de la somme de 295 000 € HT. Les frais afférents à ce transfert seraient supportés par la CALL.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.